

**PROCES-VERBAL
DU 17 FEVRIER 2004**

TABLE DES MATIERES

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2003	5
« LE RONCQUOIS DANS SA VILLE »	6
1.01 – DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DISPOSITIONS PREVUES A L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - ACTUALISATION	6
PRESENTATION Mme CALLEWAERT	10
UNANIMITE	12
1.02 – FISCALITE 2004 – VOTE DU TAUX.....	12
PRESENTATION M. TAILLEZ	13
DEBAT	14
UNANIMITE	15
1.03 - BUDGET 2004.....	15
PRESENTATION M. TAILLEZ	16
DEBAT	19
POUR - Majorité.....	38
CONTRE « Alliance & Actions »	
ABSTENTION « Bien dans ma ville, bien dans ma vie)	
1.04– ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2004.....	39
PRESENTATION M. TAILLIEZ.....	43
DEBAT	44
UNANIMITE	45
LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE	
1.05– RAPPORT D’EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES RELATIVES A LA PRISE DE COMPETENCE « ESPACE NATUREL METROPOLITAIN » AVIS	46
PRESENTATION M. TAILLEZ	47
UNANIMITE	47
1.06– RAPPORT D’AJUSTEMENT DANS L’EVALUATION DES CHARGES TRANS- FEREES RELATIVES A LA PRISE DE COMPETENCE « ACTION DE DEVELOP PEMENT ECONOMIQUE » - AVIS.....	47
PRESENTATION M. TAILLEZ	48
UNANIMITE	48
« AMENAGEMENT DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE »	49
2.01 – SYNDICAT METROPOLITAIN DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DISTRI BUTION D’ENERGIES (S.I.M.E.R.E.)– ENFOUISSEMENT DE RESEAUX EDF – DEMANDE DE PARTICIPATION DU CONCESSIONNAIRE.....	49
PRESENTATION M. FLAHOU	49
UNANIMITE	50

2.02 – ACTION D’INSERTION – PARTENARIAT AVEC CANAL – ANNEE 2004	50
PRESENTATION M. FLAHOU	53
DEBAT	54
UNANIMITE	59
2.03 – FOURRIERE ANIMALE – CONVENTION AVEC LA LIGUE PROTECTRICE DES ANIMAUX.....	59
PRESENTATION M. FLAHOU	60
DEBAT	60
UNANIMITE	61
2.04 – LUTTE CONTRE LES RATS MUSQUES – ADHESION DE LA COMMUNE AU GROUPEMENT DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES (G.D.O.N.) DE RADINGHEM-en WEPPEs.....	61
PRESENTATION M. FLAHOU	62
UNANIMITE	63
RECENSEMENT DES MARCHES FORMALISES ET NOTIFIES EN 2003	
Article 138 du Code des Marchés publics issu du Décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004	63
PRESENTATION Mme VANDEWIELE	63

M. LE MAIRE

Mesdames, Messieurs, bonsoir ; la séance est ouverte et nous allons démarrer nos travaux.

Quelques annonces d’information à destination du public mais également des membres du conseil.

La Ville est en chantier et connaît beaucoup de travaux.

Rénovation de la salle Catry

Un certain nombre d’opérations sont aujourd’hui achevées : les démolitions qui permettent de désosser l’établissement, les fondations, les réseaux enfouis de l’extension et le coulage de la dalle béton.

Sont en cours : l’aménagement des ouvertures sur la future place puisque la salle Catry est envisagée d’une manière agréable sur le linéaire de la rue de Lille, de telle sorte que la future place, qui sera mise en œuvre devant la salle Catry, soit en quelque sorte l’extension terrasse de cet établissement.

Pour mémoire, la date de livraison qui, si le chantier avance bien, devrait être début mai.

La Bourloire

Les travaux sont également en cours, notamment dans les reprises en sous-œuvre, tout d'abord le renforcement des fondations. Comme le pourtour est en aménagement, il convient de soutenir les fondations de cet équipement historique.

Eglise Saint-Piat

Toujours en cours la réfection des plâtres et des staffs sachant que sont achevés les travaux dans le chœur et le transept et, par voie de conséquence, les échafaudages sont en cours de dépose ; l'image projetée est tout à fait intéressante parce que l'église était vraiment en état de siège. Les travaux de la nef principale devraient être achevés fin février.

En mars, la réfection des plâtres et des staffs se portera dans les collatéraux.

Ecole Pauline Kergomard

L'installation du chantier doit se faire la semaine prochaine pour un début de travaux prévu durant les vacances de février, notamment la couverture de la salle de jeux.

Un certain nombre de manifestations se sont déroulées depuis notre dernier conseil municipal :

- Au Blanc-Four, « Les petits mondes merveilleux de Noël » avec beaucoup d'animations et de contentement, malgré un temps peu serein ; les gens étaient ravis de ce qui leur était proposé.
- Le banquet des Anciens qui a aussi apporté beaucoup de bonheur aux participants ; cette manifestation a été une belle réussite et, chaque fois, je félicite l'ensemble des services et des élus en charge de ces dossiers.
- Cérémonies
Vœux du Maire
Remise du Mérite Roncquois à un certain nombre de personnalités roncquoises
Remise des Mérites économiques
Vœux au personnel, au cours desquels des personnes ont été félicitées pour leur carrière dont notre Directeur général, à qui nous renouvelons toutes nos félicitations.

26 janvier 2004, visite du Ministre Délégué à la famille

M. Christian JACOB a rencontré un certain nombre de partenaires à l'Espace jeunes. C'était une rencontre intéressante avec des jeunes qui ont été récompensés dans le cadre des défis sports et jeunesse dans la structure intercommunale qui doit accueillir le

Challenge jeunes intercommunal. Ce fut l'occasion d'un échange très intéressant au terme duquel nous avons remis la Médaille de la Ville au Ministre de passage ; j'en ai surtout profité pour rebondir sur une proposition qu'il avait annoncée à Marcq-en-Baroeul quelques heures auparavant quant à la création d'un « Point famille ». Mme CALLEWAERT l'avait envisagée suite aux annonces gouvernementales en la matière, et le Ministre a promis de se pencher sur notre cas avec beaucoup d'intérêt et de faire en sorte que Roncq puisse figurer dans la prochaine liste.

Enfin, l'ouverture tant attendue d'un restaurant convivial à l'attention des personnes retraitées, formule qui fonctionne aujourd'hui –toujours à titre expérimental–, tout est à mettre en œuvre et je salue à nouveau les services du Centre communal d'action sociale, sous la direction de Fabienne GARBE qui, avec le service de Restauration municipale, ont permis de pouvoir accueillir les gens dans de bonnes conditions ; le but étant de renforcer la convivialité et les liens de cohésion sociale. Il suffit d'y aller pour se rendre compte que cet objectif est tout à fait atteint. Il nous faudra examiner sur le long terme comment cette structure fonctionnera : en moyenne, ce sont entre 75 et 90 repas servis au cours de ces différentes rencontres qui ont démarré le 4 février.

En tout cas, force est de constater que cette action répond à un besoin qui a été exprimé dans la population et il appartiendra à Mme CALLEWAERT et à ses services d'étudier ce projet finement et de faire ensuite des propositions, au moins pour le maintien, sinon faire évoluer en fonction d'un certain nombre de critères.

Voilà pour l'actualité.

Par ailleurs, je tenais à vous en faire l'annonce sachant que j'aurai l'occasion de féliciter ce récipiendaire plus officiellement dans quelque temps : le Ministre des sports et le Ministre de la jeunesse ont souhaité, par mon intermédiaire, adresser à notre collègue, Antonio DA SILVA, une lettre de félicitation pour l'ensemble de son engagement au service des associations. Comme vous avez souhaité que cette remise puisse se faire dans le cadre de la belle cérémonie des Miss qui, aujourd'hui, a lieu à Neuville, je vous remettrai très officiellement cette lettre de félicitation mais sachez qu'elle vient saluer, d'une manière tout à fait justifiée, votre engagement (qui est celui de beaucoup de membres autour de la table) en faveur du monde associatif, tant culturel, festif que sportif.

Nous allons entamer l'ordre du jour de notre séance, par l'appel.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 17 FEVRIER 2004 : 32

PRESENTS :

Vincent LEDOUX - Renée CALLEWAERT - Jean-Louis BEAUVENTRE - Michel MATHON
- Jeannique VANDEWIELE - Jean-François TAILLEZ - Nathalie TRIVERI - Pascal
FLAHOU - Yolande DUPONT- Hervé DIZY - Jackie VERBEKEN - Annick CASTELEIN -
Laurence LIPPERT - Thierry BUCQUOYE - Christophe LAVA - Rodrigue DESMET -
Rose-Marie BUCHET - Jérémy KROCK - Sophie LAFRENOY - Joëlle DECLERCQ -
Arnaud VANDEKERCKHOVE - Laurent WINDELS - Bruno COSYN - Michel PETILLON -
Chantal NYS - Evelyne DUMOULIN - André VARLET -Antonio DA SILVA - Geneviève
LEROUGE

ABSENTS :

Odette DEVELTER
Réjane CASTEL

ABSENTS EXCUSES :

Patrick DEGRAVIER procuration Antonio DA SILVA,

SECRETAIRE :

Jérémy KROCK

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur KROCK.

Je salue le public nombreux, présent ce soir, pour cette démarche importante dans la
Commune qu'est le vote du budget 2004 ; je salue également la presse.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2004

M. LE MAIRE –

Avez-vous des remarques à formuler sur ce procès-verbal ?

Monsieur VARLET.

M. VARLET –

Monsieur le Maire, j'ai été un peu surpris par la rédaction du procès-verbal, en lisant en page
5 : *absents MM. COSYN, PETILLON, Mmes NYS, DUMOULIN et M. VARLET* alors qu'en
page 7 du même document, ce procès-verbal fait état d'un échange verbal entre vous-même
et M. COSYN. Je m'étonne donc qu'il puisse y avoir échange avec une personne absente
(première remarque).

Plutôt que de noter « absence des cinq conseillers municipaux d'Alliance & Actions », ne pourrait-on pas noter que nous avons quitté la séance, juste après cet échange verbal et de noter, juste avant le début de l'ordre du jour : n'étant pas autorisé à faire sa déclaration, MM. COSYN, PETILLON, VARLET et Mme DUMOULIN se lèvent et quittent la séance du conseil municipal (Mme NYS n'ayant pas du tout été présente à cette séance).

M. LE MAIRE –

Votre proposition est prise en compte, Monsieur VARLET.

M. VARLET –

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il d'autres remarques ? Je porte donc aux voix.

M. VARLET –

Je voudrais préciser que n'ayant pas été présents au déroulement de cette réunion, nous nous abstenons quant à son approbation.

M. LE MAIRE –

Ce procès-verbal est ainsi adopté, compte tenu de l'abstention du groupe « Alliance & Actions »

***1.01 - DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE -
DISPOSITIONS PREVUES A L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES - ACTUALISATION***

Par délibérations en date des 2 avril 2001 et 26 mars 2002, notre assemblée délibérante a donné délégation au Maire dans les différentes matières (au nombre de seize) énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) alors en vigueur.

Or il apparaît que la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 (art. 63) portant sur l'Urbanisme et l'Habitat a modifié ce dispositif en y ajoutant trois matières supplémentaires et en modifiant l'une d'entre elles.

Par ailleurs le mouvement de réforme dans le fonctionnement des services municipaux et en particulier dans le domaine de la commande publique, nécessite des adaptations ou des précisions supplémentaires. De même qu'il est utile de prévoir dans notre dispositif les principes de la subdélégation et de la suppléances du Maire dès lors que celui-ci est notamment absent ou empêché.

En conséquence nous vous proposons d'actualiser nos délibérations susvisées, pour les remplacer par les dispositions reprises ci-dessous (les parties écrites en « gras » correspondant aux dispositions nouvelles) :

I - Matières DELEGUEES

1°) Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2°) Fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur **les voies** et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3°) Procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et **aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du C de ce même article**, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4°) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables (« procédure adaptée » définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics issu du décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004) en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5°) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ;

7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12° Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

16° Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;

17° Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;

18° Donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un particulier peut participer au coût d'équipement d'une zone d'aménagement urbain ;
20° Signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 352 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser une contribution pour voirie et réseaux ;

**SANS OBJET
COMPETENCE L.M.C.U.**

II- Dispositions complémentaires

1°) Néant - Sans ajout.

2°) Les droits de voirie, de stationnement et de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics se cantonnent actuellement aux droits de place pour marchés et fêtes foraines. Seule une révision ou une adaptation de ces droits de place est déléguée. Quant aux autres droits principaux prévus au profit de la commune (droits d'entrée, droit d'inscription, participations...), délégation est donnée au maire dans toutes les matières à l'exception de :

- *Cantines scolaires** ;
- *Classes d'Environnement** ;
- *Colonies** ;
- *Centres aérés** ;
- *Piscine** ;
- *Bibliothèque** ;
- *Ecole de Musique** ;
- *Concessions dans les cimetières.*

** Les droits accessoires (remboursements débours, de détérioration...) de ces matières sont en revanche délégués au Maire.*

3°) La délégation dans le domaine de l'emprunt est strictement limitée à l'enveloppe prévue dans le cadre budgétaire. Autant que possible, les emprunts seront souscrits et affectés par opération d'investissement. La souscription des emprunts correspondants devra exclure les formules d'amortissement différé (ou de remboursement in fine). Sont également exclues de la présente délégation, les renégociations d'emprunt avec remboursement anticipé.

4°) Subdélégation peut être donnée dans le domaine de la commande publique aux Adjoints Délégués, dans le respect chacun pour ce qui le concerne, de sa délégation, suivant tableau ci-après :

- 1^{er} Adjoint - Urbanisme, Habitat, Famille et Solidarité.
- 2^{ème} Adjoint - Vie scolaire, Restauration municipale et Citoyenneté active.
- 3^{ème} Adjoint - Sport et Vie associative.
- 4^{ème} Adjoint - Animation de la cité et Jeunesse.
- 5^{ème} Adjoint - Economie et Finances.
- 6^{ème} Adjoint - Patrimoine bâti, Espace rural et Tranquillité publique.
- 7^{ème} Adjoint - Arts et Culture.
- 8^{ème} Adjoint - État Civil, Défense et Relations avec la population.

Toutefois en ce qui concerne le 1^{er} Adjoint à l'Urbanisme, Habitat, Famille et Solidarité et le 5^{ème} Adjoint à l'Economie et aux Finances, ceux-ci pourront obtenir subdélégation pour la signature des bons de commande, contrats et marchés sans formalités préalables, dans toute délégation dès l'instant où son délégataire est absent ou empêché.

5°) Néant - Sans ajout.

6°) Néant - Sans ajout.

7°) Néant - Sans ajout.

8°) Subdélégation peut être donnée au 8^{ème} Adjoint à l'État Civil, Défense et Relations avec la population pour prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières. En cas d'absence de celui-ci, cette mission pourra être subdéléguée au 1^{er} Adjoint à l'Urbanisme, Habitat, Famille et Solidarité.

9°) Néant - Sans ajout.

10°) Mêmes dispositions que celles reprises au 4°) ci-dessus.

11°) Subdélégation peut être donnée au 5^{ème} Adjoint à l'Economie et Finances pour intervenir dans cette matière. En cas d'absence de celui-ci, cette mission pourra être subdéléguée au 1^{er} Adjoint à l'Urbanisme, Habitat, Famille et Solidarité.

12°) Néant - Sans ajout.

13°) Néant - Sans ajout.

14°) Néant - Sans ajout.

15°) S'agissant d'une compétence de L.M.C.U., ce dispositif sera opérant uniquement dans l'hypothèse où la commune est délégataire de la Communauté Urbaine de Lille.

16°) Une délégation générale est donnée au maire pour tous les contentieux (urbanisme, fonction publique...) engageant la commune et notamment pour tout ce qui a trait aux domaines de la responsabilité administrative, aux recours pour excès de pouvoir, aux dommages de travaux

publics, aux actions en référés... devant la juridiction administrative (tribunal administratif, cour administrative d'appel, Conseil d'État) et ce, tant en demande qu'en défense.

Délégation est également donnée pour toute voie de recours devant les juridictions judiciaires (tribunal d'instance, tribunal de grande instance, cour d'appel, Cour de Cassation et juridictions spécialisées...).

Pour ce qui a trait aux juridictions pénales, la délégation se limite aux cas où le contentieux n'implique pas exclusivement la responsabilité personnelle de « l'agent » (élu ou agent public).

17°) D'une manière générale les dommages résultant de véhicules municipaux sont réparés par notre Compagnie d'Assurance. Si toutefois, par le jeu des franchises, des responsabilités ou au travers d'actions pré-contentieuses... portant contestation des indemnités forfaitaires versées, le maire est autorisé à engager les transactions correspondantes, dès lors que la responsabilité personnelle de l'agent municipal conducteur n'est pas engagée à titre exclusif.

Nonobstant les dispositions complémentaires ci-dessus (chapitre II), subdélégation générale peut être donnée au 1^{er} Adjoint à l'Urbanisme, Habitat, Famille et Solidarité dans toutes ces matières (1° à 17°)

Enfin, d'une manière générale, pour toutes les matières déléguées, les règles de suppléance prévues à l'article L 2122-19 du C.G.C.T. s'appliqueront en cas d'absence ou d'empêchement du maire. Bien entendu, la mise en œuvre de cette règle de la suppléance (dans l'ordre du tableau) se limite strictement aux actes qui ne peuvent attendre le retour du maire et dès l'instant où les règles de subdélégation ne permettent pas de faire face aux obligations reprises dans notre dispositif.

La commission municipale « Le Roncquois dans sa Ville » a examiné cette question lors de sa séance du 10 février 2004.

M. LE MAIRE –

Je passe la parole à Mme CALLEWAERT pour une délibération de régularisation d'un certain nombre de pratiques administratives. Elle est assez barbare dans ses termes juridiques, pas facile à présenter pour le public. Je félicite Mme CALLEWAERT pour la présentation qu'elle nous en fait ce soir sur des délégations du Conseil municipal au Maire et à un certain nombre d'élus.

Mme CALLEWAERT –

Je suppose que chacun a pris connaissance du texte de cette délibération, concernant la délégation du Conseil municipal au Maire.

Il nous a paru souhaitable de faire une synthèse du texte proposé, vu son volume, portant sur quatre éléments fondamentaux :

1. l'exhaustivité,
2. la clarté et la lisibilité,
3. la déconcentration des décisions,
4. la continuité de l'administration municipale.

En préalable, il convient de rappeler qu'il est un usage bien établi que les conseils municipaux délèguent au maire la totalité des matières prévues à l'article L 2122.22 du Code général des collectivités territoriales ; la procédure correspondante intervenant à chaque renouvellement de l'assemblée délibérante.

Pour ce qui est de notre Commune, cette procédure a été renouvelée au début du présent mandat et par délibération en date du 2 avril 2001, modifiée par délibération du 26 mars 2002. Le dispositif mis en place n'avait pas toujours le degré de précision nécessaire, eu égard notamment à tout ce qui a trait à l'urbanisme et à la commande publique.

La publication de la loi « Urbanisme et habitat » en juillet 2003 et du nouveau Code des marchés publics en janvier dernier, nous donne l'occasion de toiletter nos dispositions précitées. On reprendra donc les quatre points précédemment évoqués.

Exhaustivité

La présente délibération intègre la totalité des domaines susceptibles d'être délégués au Maire. Depuis ces trois dernières années, celles-ci sont passées de 16 à 19 en précisant toutefois que deux d'entre elles ne sont pas opérantes - urbanisme, dès l'instant où elles relèvent de la compétence communautaire –LMCU–

Clarté et lisibilité

Pour la plupart des matières déléguées, des dispositions complémentaires viennent en préciser très concrètement les contours de manière à éviter toute confusion de compétence entre le Conseil municipal et le Maire. Cette lisibilité accrue s'inscrit dans notre démarche municipale plus globale, visant à réformer et à alléger nos processus administratifs.

Les services seront ainsi mieux à même de s'approprier cette réglementation interne sans être confrontés à des difficultés d'interprétation parfois délicates.

Déconcentration des décisions

Divers degrés de subdélégation sont mis en œuvre en direction de tous les Adjointes de sorte que ceux-ci peuvent intervenir à la signature de bons de commande, contrats et marchés sans formalité préalable et ce en toute sécurité juridique. Il en est de même pour les concessions dans les cimetières ou pour le règlement de divers honoraires.

Là encore, cette nouvelle rédaction s'inscrit dans la démarche en cours de modernisation de notre administration municipale visant à alléger les procédures et à déconcentrer les décisions.

Continuité de l'administration municipale

Outre le fait que nous confirmons le principe de la subdélégation générale à la Première Adjointe à l'urbanisme – habitat – famille et solidarité, nous complétons notre dispositif en mettant en œuvre le système de la suppléance dans l'ordre du tableau, évitant ainsi tout risque éventuel de blocage de l'administration municipale en cas d'indisponibilité du Maire ou de moi-même.

Voilà résumés en quelques mots les points clés de cette délibération, rédigée sous l'emprise des derniers textes parus en cette matière et mis en œuvre dans un souci de clarté, d'efficacité et de pragmatisme.

Je vous propose donc de renouveler votre confiance au Maire en lui déléguant ces pouvoirs tels que repris dans la délibération jointe en annexe ; merci.

M. LE MAIRE –

Merci, Madame CALLEWAERT. C'était très clair.

Y a-t-il des questions ?

S'il n'y en a pas, je passe au vote. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

<h3>1.02 - FISCALITE LOCALE 2004 - VOTE DES TAUX</h3>
--

M. le Maire rappelle à l'assemblée que, depuis la mise en œuvre de la Taxe Professionnelle d'Agglomération par Lille Métropole Communauté Urbaine au 1^{er} janvier 2002, le pouvoir de décision des communes membres en matière fiscale est désormais limité aux seuls impôts perçus sur les ménages, c'est-à-dire la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties.

Pour l'année 2004, M. le Maire propose de maintenir la pression fiscale à son niveau antérieur et ce, conformément aux engagements municipaux traduits notamment dans notre Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement.

Les taux d'imposition seraient donc ceux de 2003, eux-mêmes égaux à la somme des taux appliqués en 2001 par la Ville et Lille Métropole Communauté Urbaine.

Ces taux seraient donc les suivants :

TAXES	T A U X
<i>Taxe d'Habitation</i>	32,12 %
<i>Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties</i>	31,02 %
<i>Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties</i>	52,39 %

La commission municipale « Le Roncquois dans sa Ville » a examiné cette question lors de sa séance du 10 février 2004.

M. LE MAIRE –

Nous entrons maintenant dans une délibération très importante pour notre fonctionnement à venir ; le débat va être animé par M. TAILLEZ, Adjoint aux finances et à l'économie pour trois délibérations :

- le vote des taux, fiscalité 2004 ;
- la présentation du budget ;
- l'attribution de subventions.

Nous vous écoutons, Monsieur TAILLEZ.

M. TAILLEZ –

Merci, Monsieur le Maire.

C'est vrai qu'on a, traditionnellement, un débat sur la question de l'ordre dans lequel on passe les délibérations. Cette année, nous avons décidé de commencer l'étude du cadre budgétaire 2004 de notre Commune par le vote des taux de fiscalité locale et cela, finalement, pour affirmer un peu plus ce à quoi nous nous sommes engagés depuis le début de notre mandat : les taux communaux (j'insiste sur l'adjectif communaux) de fiscalité locale

n'augmenteront pas cette année et n'augmenteront d'ailleurs pas jusqu'à la fin du mandat, et ce malgré un contexte budgétaire de plus en plus difficile, avec des recettes de fonctionnement stagnantes et fuyantes puisque nous n'en maîtrisons plus qu'un gros tiers.

J'ai volontairement insisté sur le fait que le Conseil municipal ne peut se prononcer que sur la part communale –bien sûr– de la fiscalité locale et je réponds ainsi à nos concitoyens qui s'interrogent parfois devant un système complexe, peut-être peu compréhensible : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti, qui servent également à financer d'autres collectivités, notamment le Conseil général ou le Conseil régional.

Or, il se peut que certaines de ces collectivités décident d'augmenter leur part et notre Conseil municipal n'y peut rigoureusement rien, tout comme il n'a aucune légitimité à influencer sur les bases qui augmenteront cette année de 1,5 % tel que l'indique la Loi de finances 2004.

Notre champ d'action finalement concerne simplement les taux communaux et nous vous proposons donc ce soir de voter les taux suivants, identiques à ceux de l'année précédente :

Taxe d'habitation	32,12 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	31,02 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	52,39 %

Je vous remercie.

M. LE MAIRE –

Vous avez eu raison, Monsieur TAILLEZ, de camper cette délibération et de pointer les participations un peu croisées que peuvent avoir un certain nombre d'institutions ou de collectivités territoriales qui lèvent l'impôt, selon la formule consacrée. Bien souvent, dans l'esprit de nos concitoyens, il y a cette confusion qui laisse à penser que la commune n'arrête pas d'accroître la ponction sur les ménages.

Je demanderai au Service communication, dans une prochaine lettre de l'Hôtel de Ville, de bien réexpliquer, via vos services, Monsieur TAILLEZ, la réalité de l'ensemble de ces taxes foncières de façon à ce que les gens puissent avoir une réelle connaissance de la répartition du prélèvement de l'impôt.

Je voudrais simplement vous féliciter ainsi que les services d'avoir permis de tenir cette promesse que nous avons faite, il y a maintenant trois ans, auprès de la population, à savoir de maintenir la pression fiscale communale au même niveau avec une qualité de service

public inchangée, voire même améliorée. C'est un gage non seulement de respect, de fidélité à la parole donnée mais aussi parce que le contexte, aujourd'hui, est particulièrement difficile pour tout le monde et que chacun doit pouvoir se situer en fonction de ses objectifs mais aussi en fonction d'un contexte économique parfois difficile pour nos concitoyens ; la presse s'en fait l'écho tous les jours.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur le sujet ?

Sinon, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

Monsieur TAILLEZ, vous pouvez donc nous présenter les grandes orientations du budget 2004.

1.03 - BUDGET PRIMITIF 2004

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2004 qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Investissement	7 068 551,24 €	7 068 551,24 €
Opérations réelles de l'exercice	6 305 825,00	2 267 938,00
Opérations d'ordre de l'exercice	71 410,00	2 507 918,00
Restes à réaliser	691 316,24	232 774,23
Résultats reportés	-	2 059 921,01
Fonctionnement	14 842 046,00 €	14 842 046,00 €
Opérations réelles de l'exercice	12 334 128,00	14 770 636,00
Opérations d'ordre de l'exercice	2 507 918,00	71 410,00
Restes à réaliser	-	-
Résultats reportés	-	-
Masse budgétaire totale	21 910 597,24 €	21 910 597,24 €
Opérations réelles de l'exercice	18 639 953,00	17 038 574,00
Opérations d'ordre de l'exercice	2 579 328,00	2 579 328,00
Restes à réaliser	691 316,24	232 774,23
Résultats reportés	-	2 059 921,01

Il demande au Conseil de voter ce Budget:

- *Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.*
- *Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.*
- *Avec reprise des résultats 2003*

La liste des articles sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article ne comporte que l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé », obligatoirement spécialisé.

La commission municipale « Le Roncquois dans sa Ville » a examiné cette question lors de sa séance du 10 février 2004.

M. TAILLEZ –

Merci, Monsieur le Maire.

J'avoue ressentir une certaine forme de fierté de vous présenter ce budget parce qu'il est vraiment le fruit d'un travail collectif, associant élus et techniciens qui n'ont eu qu'un seul objectif : proposer un service de qualité à nos concitoyens –Vous le rappelez, Monsieur le Maire– tout en préservant la capacité de la Commune à réaliser ses investissements.

Ce budget est le strict reflet de ce que nous avons déjà envisagé au cours de notre débat d'orientation budgétaire.

Qu'avons-nous dit à l'époque ?

Nous avons prouvé, par la délibération précédente, que nous n'augmenterons pas les impôts, pas plus que nous ne pénaliserons l'usager roncquois par une augmentation déraisonnée des tarifs des services. Nous avons cependant affirmé qu'il était nécessaire d'ouvrir un chantier d'harmonisation dans le courant de l'année 2004. Nous avons surtout fait l'agréable constat que l'année 2004 serait l'année de l'action, l'année de la concrétisation des projets que nous construisons depuis plusieurs mois : 6,3 M€ d'investissements en 2004, n'est-ce pas finalement la meilleure preuve de cet effort ?

Ces 6,3 M€ sont constitués à près de 60 % par les autorisations de programme dont nous avons eu, longuement et à plusieurs reprises, l'occasion de débattre.

C'est la Salle Catry dont la restructuration (nous le mentionnions également au début de nos débats) est entrée de façon visible dans sa phase opérationnelle.

C'est également le cas de l'école Kergomard pour une ouverture programmée à la rentrée prochaine.

Nous avons encore les Ecuries, la Bourloire et enfin Novoplastic avec, dans un premier temps, la rénovation de l'espace des bureaux.

Mais l'investissement, c'est aussi le Plan de patrimoine avec plus de 1 M€ qui concerne la toiture de la mairie notamment, mais aussi les menuiseries et la maçonnerie de l'annexe de la mairie, la poursuite des travaux de l'église Saint-Piat, les vitraux de l'église Saint-Roch

mais encore la mise en conformité de nos équipements sportifs, conformément aux engagements que nous avons pris au moment de la présentation du Plan local sportif ; les club-houses des salles J. Gilles et G. Drut viendront d'ailleurs compléter le volet « projet » de ce Plan local sportif.

Citons enfin plus de 1 M€ d'acquisitions mobilières ou immobilières avec notamment la concrétisation de l'achat de l'immeuble situé 2 rue des Arts, dans le cadre du programme Centre Bourg.

Voilà un programme d'investissement ambitieux et je ne citerai qu'un seul chiffre pour le prouver : le montant des dépenses d'équipement par habitant s'élève, cette année, à 480 € alors que la moyenne des communes équivalentes à la nôtre se situe à 219 €.

Pour financer ce programme d'investissement... on peut effectivement dépenser mais encore faut-il trouver les moyens de financer ce programme : trois leviers sont à examiner.

1. Le premier, assez basiquement, concerne les recettes qui sont propres à l'investissement. On y trouve le fonds de compensation de la TVA, la taxe locale d'équipement, diverses dotations et subventions comme la dotation globale d'équipement.
2. La capacité d'autofinancement représente le second levier. En clair, c'est grâce aux marges de manœuvre que l'on dégage en fonctionnement que l'on participe au financement de l'investissement.

Comme nous l'avons déjà dit, nous constatons que nos recettes de fonctionnement, et plus particulièrement nos recettes de gestion ou recettes courantes, nous échappent à plus de 60 % et, en plus, qu'elles n'évoluent que très faiblement, en l'occurrence 1,1 % à 14,2 M€.

Comment préserver alors notre capacité d'autofinancement dans un contexte de stabilité des recettes sans stabiliser nos dépenses de fonctionnement ?

C'est l'un des enjeux principaux de ce budget. Au cours du débat d'orientation budgétaire, nous avons affirmé trois principes : une hausse contenue de nos dépenses de personnel, une baisse modérée de nos dépenses à caractère général et une stabilisation des autres dépenses de gestion. Ce budget est la confirmation de ces affirmations :

- Les dépenses de personnel n'ont augmenté (et c'est une avant-première par rapport au débat que nous allons avoir dans le cadre du vote du compte administratif courant juin) que de 1,1 % entre 2002 et 2003 alors que nous avons toujours entendu dire

qu'une hausse de 3,5 à 4 % était souvent décrite comme une fatalité. Tout en mettant en place, un nouveau régime indemnitaire, qui vient moderniser notre gestion des ressources humaines et malgré les augmentations mécaniques d'indices et de cotisations, nous maîtrisons la hausse entre le budget 2004 et la réalisation 2003 à 2,8 % ou 6,8 M€ pour les charges de personnel... mieux ! de budget à budget, c'est une baisse de près de 1 % que nous constatons.

- Les charges à caractère général, quant à elles, passent de 3,62 M€ budget 2003 à 3,36 M€ budget 2004, soit une baisse de plus de 7 %.

Cela n'a été possible que par l'implication de tous dans la volonté de moderniser nos pratiques administratives, nos politiques d'achat et nos méthodes de travail. Travailler ensemble en s'ouvrant vers la transversalité est devenu vraiment l'un des fondements managériaux de notre Collectivité.

- Enfin, comme je l'ai affirmé tout à l'heure, nous stabilisons les autres dépenses de gestion qui concernent les forfaits aux écoles privées, les contributions aux structures intercommunales, les subventions aux associations ainsi que la participation de la Commune au fonctionnement de ses établissements secondaires que sont le CCAS et la Caisse des écoles.

L'ensemble de ces charges représente un peu moins de 2 M€, complètement équivalent, à quelques milliers d'euros près, à ce que nous avons inscrit au budget primitif 2003.

Conformément à nos engagements pris dans le courant du débat d'orientation budgétaire, nous maintenons notre épargne de gestion qui est l'élément principal de la capacité d'auto-financement à 2,05 M€.

3. Il faut également ajouter à nos recettes, la revente des titres acquis l'an passé pour 562.200 € et l'inscription de 1,9 M€ destiné à financer certaines de nos autorisations de programme :

Ecole Kergomard	880.000 €
Les Ecuries	550.000 €
Salle Catry.....	470.000 €

Cette nouvelle inscription d'emprunt vient augmenter légèrement la charge de dettes de la Commune, qui reste toutefois très en deçà de la moyenne des communes équivalentes.

Enfin, c'est par la reprise du résultat 2003 affecté dans sa totalité, comme l'année précédente, à la section d'investissement que nous équilibrons ce budget primitif 2004 qui s'établit globalement à 21.910.597,24 €.

Je tiens enfin, en conclusion, à remercier toutes les personnes, élus et techniciens, qui ont participé à l'élaboration de ce budget.

Je remercie également M. WARYN, Trésorier d'Halluin et son équipe, qui sont parvenus à clôturer l'exercice 2003 dans des délais très courts.

J'adresse un remerciement particulier à François SCHOCKAERT, à mes côtés, et à son équipe qui ont su relever le défi afin que nous puissions voter ce budget dès la mi-février.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur TAILLEZ ; je voudrais vous féliciter ainsi que M. SCHOCKAERT pour tout ce qui a été dit précédemment d'une manière tout à fait concise et éclairante. Comme vous l'avez dit, aujourd'hui nous avons fait sauter un certain nombre de verrous qui semblaient complètement imprenables. Je ne prendrai que l'exemple des charges de personnel : au fur et à mesure, grâce à une nouvelle méthode, grâce à une implication plus importante du personnel à tous les niveaux... comment faire évoluer notre structure, comment faire mieux, comment répondre aux besoins émergents dans la population ?...

Pas simplement par un accroissement des charges de personnel, par une ouverture de postes, mais aussi par un redéploiement intelligent, par une mobilisation des ressources humaines d'une manière concrète et rationnelle. C'est un verrou que vous avez réussi à faire sauter, avec l'ensemble des services.

Mes félicitations vont aussi vers les Services techniques, notamment M. FLAHOU, pour la bonne réalisation des investissements. Il y avait une fatalité à Roncq depuis un certain nombre d'années : les réalisations des travaux plafonnaient autour de 35 à 40 %, au mieux. Aujourd'hui, ce taux approche quand même les 70 % ; c'est tout à fait exemplaire et cela signifie qu'on a réussi à mobiliser le personnel, que tous ont bien compris où étaient les objectifs et comment les atteindre. Cela marche parce qu'il y a implication de tout le monde.

Finalement, grâce à ces verrous qui sautent, grâce à cette ambition que vous affichez, qui est mesurée, maîtrisée, on arrive aussi à dégager une marge de manœuvre financière pour l'avenir (en n'obérant pas les ressources financières) tout en affichant une bonne volonté dans la concrétisation d'un certain nombre de projets.

Je constate avec bonheur que la Ville se répare, qu'elle se construit, qu'elle progresse tout en conservant un état de santé financier tout à fait intéressant, avec des marges de manœuvre dégagées pour les projets à venir.

Monsieur TAILLEZ, je voudrais vous féliciter ce soir d'une manière très chaleureuse pour l'excellent travail réalisé, mais aussi pour la mobilisation complète de l'équipe municipale, Adjointes et Conseillers, vers cet objectif de maîtrise et de mobilisation intelligente des ressources humaines. Ce n'est pas toujours sans mal mais, à partir du moment où le message est clairement dit et compris, les choses peuvent progresser.

Pour regarder l'environnement communal extérieur, sachez que bien des communes, face au paysage économique, financier notamment aux interventions de l'Etat en termes de dotations, sont obligées d'augmenter leurs taux de fiscalité ; ce n'est pas notre cas. Je constate aussi, dans les grandes institutions, dans les grandes collectivités territoriales, parfois des dérapages dans la gestion du personnel dont les charges avoisinent quelquefois 6 – 7 % ce qui est absolument gigantesque dans un budget et obère naturellement leur fonctionnement.

Je suis donc très rassuré pour l'avenir de notre collectivité ; elle est entre de bonnes mains et, du fond du cœur, je vous félicite à nouveau.

Je passe maintenant la parole à ceux qui souhaitent nourrir ce débat.

Nous écoutons Monsieur COSYN.

M. COSYN –

Monsieur le Maire, Monsieur TAILLEZ, concernant le budget, nous avons eu l'occasion d'en discuter en commission dernièrement, je ferai deux types de remarque.

- Sur la forme, au niveau du fonctionnement :

Pour notre groupe « Alliance et Actions » nous constatons un certain nombre d'évolutions qui nous paraissent très positives, à savoir une volonté de maîtriser les frais de fonctionnement courants, une volonté d'éviter un dérapage des frais de personnel.

- Sur le fond, au niveau du fonctionnement

Rien de particulier à dire. Par définition, vous devez assumer le fonctionnement de la Ville. Je reviendrai sur quelques points de détail par la suite.

Une satisfaction, constater que désormais les investissements à très long terme ne sont plus financés par du court terme, à savoir des recettes dégagées par l'autofinancement. mais qu'ils sont adossés à des emprunts.

Petite satisfaction supplémentaire, j'ai pu constater que ces emprunts étaient affectés, pour des montants bien précis, à ces investissements.

Sur le plan technique, je ferai quelques remarques ultérieurement mais, a priori, je n'ai pas grand chose à rajouter par rapport à ce que j'ai dit en commission.

Par contre, sur le plan politique, nous ne pouvons pas être d'accord avec vous, essentiellement sur la section d'investissement.

Au niveau de l'investissement, vous avez fait le choix d'acheter Novoplastic ; vous connaissez notre opposition à cette acquisition depuis le départ. Nous ne développerons pas une nouvelle fois ce soir les arguments de notre désaccord mais je reste persuadé, avec mes amis, que ce projet sera un gouffre, un souci majeur pour les années à venir.

Sur d'autres points, toujours en investissement, nous n'étions pas d'accord et ne le sommes toujours pas, notamment quant au coût de la rénovation de la salle Catry, ainsi que l'acquisition du bâtiment des services techniques pour en faire une halle marchande ; apparemment, cette dernière va disparaître.

S'il fallait effectivement faire quelque chose avec ce bâtiment parce qu'il a quand même coûté les yeux de la tête durant des années, il aurait fallu pouvoir l'adosser à un projet technique, à un projet immobilier bien défini et bien précis.

Je vais reprendre quelques points du budget de fonctionnement, notamment sur les frais de personnel.

Monsieur TAILLEZ, en 2003, la masse salariale a été de 6,615 M€ ; elle avait été budgétée à 6,858 M€... C'est bien, il n'y a pas eu dépassement, l'augmentation a été d'un « gros » 1 % par rapport à 2002 ; il n'y a rien à en dire.

Cette année, sont budgétés.....	6,8 M€
---------------------------------	--------

J'ai repris deux autres postes (personnel extérieur – sous-traitance).

Le poste Sous-traitance passe de 16.000 € à.....	96.000 €
--	----------

Celui du Personnel extérieur, à l'inverse, passe de 54.000 à.....	14.000 €.
---	-----------

Le total global de ces trois postes nous donne 6,685 M€ en 2003 pour une prévision 2004 de 6,910 M€ soit une augmentation de 3,5 %.

Il est intéressant de stabiliser la masse salariale, voire d'essayer de la diminuer ; dans les prochaines années, il y aura des besoins d'économie importants. A partir du moment où il y a volonté de réduire ou de stabiliser une masse salariale, mais s'il y a recours à la sous-traitance, il faut que celle-ci soit compensée par une baisse de masse salariale. Si des services sont sous-traités à l'extérieur, il faut faire en sorte que l'économie soit faite en interne.

Autre poste qui a attiré mon attention, mais sans polémiquer : les indemnités des élus, qui augmentent de 4,5 % ; c'est votre affaire. C'est prévu par la loi, il n'y a rien à dire. Je souhaite simplement que les élus appointés soient présents aux prochaines élections. Suite à une conversation que j'ai eue avec Rodrigue DESMET, il faudra beaucoup de monde dans la mesure où deux scrutins vont se dérouler le même jour, soit 16 bureaux à tenir. C'était une simple remarque en passant.

Je voudrais également attirer votre attention sur un autre point, bien qu'il ne représente qu'une petite masse dans le volume du budget : le poste des contributions aux organismes de regroupement.

Lys Nord Métropole avait un budget de 18.500 € (c'est relativement peu par rapport aux 14 M€ du budget global) qui passe en 2004 à 27.200 €. Dans ce cas, l'augmentation est plus sensible puisqu'elle est de 50 %. Nous avons toujours été partisans de l'intercommunalité mais nous vous demandons d'être vigilants parce que, de façon insidieuse, ces budgets connaissent une évolution importante. Ce ne sont encore que 27.200 € ; espérons qu'un jour il n'y ait pas un zéro de plus.

Un autre budget m'a également un peu surpris par son évolution, bien qu'il s'agisse d'un petit budget : le versement au SIVU Roubaix-Tourcoing augmente tout de même de 12 % et je n'en ai pas compris les raisons.

Enfin le budget du Syndicat de la Becque augmente de 15 %.

Ce sont des petits budgets mais il faut quand même rester vigilant parce que ce peut être l'indicateur d'une volonté de ces organismes, quasi-indépendants des services communaux, de vouloir se créer des moyens.

Je voulais vous confirmer le constat que les taxes et impôts augmentent peu, tant par les taux que par les recettes qu'ils procurent, que nous avons toujours une grande dépendance par rapport à l'administration centrale sur nos recettes. Il faut donc que vous restiez très vigilants parce que je crains quand même le pire dans les années à venir.

Voilà ce que j'avais à dire sur le budget de fonctionnement ; je répète ce que j'ai dit sur le budget d'investissement : s'il n'y a pas opposition de notre part sur la construction du budget de fonctionnement, autant sur le budget d'investissement –c'est un choix politique– (c'est le vôtre et nous avons le nôtre) nous ne pouvons pas être d'accord et c'est uniquement sur ce point particulier que je vous affirme que nous ne voterons pas le budget primitif 2004.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur COSYN. Je répondrai tout à l'heure à l'ensemble de votre intervention ainsi que M. TAILLEZ.

Monsieur DA SILVA, vous avez demandé la parole ; nous vous écoutons.

M. DA SILVA –

Merci, Monsieur le Maire.

Sur le budget, quelques lignes me semblent un peu en décalage par rapport à mes souhaits. Néanmoins, dans sa globalité, ce budget n'est pas aussi mauvais qu'il ne l'a été dans le temps. Il y a deux ans, on avait même dit qu'il était fait de bric et de broc, vous vous en souvenez sans doute. Cette fois, il est construit et on ne peut pas critiquer ce qui devient acceptable.

Il reste un élément important : Novoplastic.

Aujourd'hui, je ne suis pas convaincu du fondement de cette acquisition, non seulement en raison de son coût élevé à l'achat, mais en plus il faut la réhabiliter. Comme moi, vous savez que cela coûte très cher. Nous allons déjà investir plus de 300.000 € pour les bureaux, il faudra y ajouter ce qui viendra derrière et la dépense sera beaucoup plus importante. J'espère que l'économique, que vous envisagez, prendra une grosse part effective, qui permettra d'améliorer la situation et de ramener de l'emploi sur Roncq qui en a bien besoin, comme toutes les communes environnantes.

Monsieur le Maire, pour ces raisons et surtout à cause du dossier Novoplastic, nous ne pourrons pas voter ce budget et nous nous abstiendrons.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DA SILVA . nous écoutons à nouveau Monsieur COSYN.

M. COSYN –

J'ai oublié un point dans mon intervention : le budget des subventions avec lequel nous sommes d'accord. Il a été construit d'une façon correcte, sans augmentation et, de plus, aucune association n'a été lésée. Nous voterons donc ce budget sans problème.

M. LE MAIRE –

Je vous remercie pour ces précisions, Monsieur COSYN.

J'interviendrai naturellement sur le politique, puisque vous m'y invitez, et non pas sur le technique puisque je constate que les groupes de M. COSYN et de M. DA SILVA adressent des félicitations tant sur le fond que sur la forme à M. TAILLEZ ; je m'y associe bien évidemment.

Sur le plan politique, j'ai probablement péché par manque de conviction sur le dossier Novoplastic et, avec M. FLAHOUE, qui en est à l'origine et je le soutiens complètement (en quelque sorte, il en est le père), je vais m'efforcer de vous dire tout le bien que je pense de ce dossier.

Oui, Monsieur DA SILVA, nous réaliserons l'équilibre tout en sachant qu'il est difficile de quantifier lorsqu'on travaille sur de l'économique ; vous l'avez dit et je le répète. Tout à l'heure, M. COSYN a utilisé le mot « gouffre ». Pour ma part, le gouffre n'est pas sur Novoplastic mais sur la perte d'emplois aujourd'hui. Peut-être moins sur le territoire roncuois grâce à une redistribution, en son temps, des activités économiques bien meilleure que dans d'autres communes, mais on constate aujourd'hui que le tissu économique se détricote et qu'on assiste à une fin de la désindustrialisation –c'est un constat objectif– et même parfois on a des soucis, plus ou moins importants, dans l'activité tertiaire.

Face à une situation difficile que connaît notre emploi, face également à un manque crucial de foncier pour soutenir l'activité économique au sein même de la métropole, la localisation d'un certain nombre de terrains aussi opérationnels que peut l'être la friche Novoplastic, est très intéressante au regard de nos partenaires économiques que sont LMCU et la Chambre de commerce et d'industrie.

Novoplastic, pour moi, est une bonne opération dans le sens où elle permettra de répondre à ce problème économique que l'on connaît ; à Roncq, ce sont plus de 500 personnes qui sont demandeurs d'emploi, qui bénéficient notamment du service Emploi auprès de Mme DUPONT. Cela veut dire que tout est préoccupant et qu'il nous faut –nous- apporter notre solidarité.

Parce que nous ne percevons plus notre fameuse taxe professionnelle, nous pourrions très bien dire que nous ne jouons plus la solidarité. Mais ce ne serait pas responsable et nous devons porter cette responsabilité sur des zones qui étaient déjà des zones économiques. Je serais plus dubitatif si nous devions transformer, par exemple, une zone agricole en zone économique.

1^{er} point

Aujourd'hui, cette zone est économique ; elle a une vocation économique et nous la maintenons. En quelque sorte, nous allons contribuer à consolider l'emploi là où l'emploi était auparavant.

2^{ème} point

Je laisserai sans doute la parole à M. FLAHOU pour, encore une fois, dire tout le bien qu'il pense d'une restructuration des services.

Tout à l'heure, nous l'avons dit : le budget est bon aussi parce que nous avons une mobilisation des personnels. Pour que cette mobilisation soit efficace, il ne faut pas simplement qu'elle soit dans les têtes, il faut qu'elle soit dans les modes opératoires. Or, aujourd'hui, force est de constater qu'on dilue l'action des services techniques sur l'ensemble du territoire et qu'il y a besoin de recentrer non seulement les services techniques, mais également les archives, et aussi le service de prêt aux associations et beaucoup d'autres choses. C'est un besoin auquel il faut répondre.

Novoplastic n'est sans doute pas (on l'a toujours dit) un dossier que nous aurions pu programmer mais l'opportunité étant, malheureusement par une dégradation importante de l'emploi sur ce secteur, c'était une chance qu'il fallait saisir et je fais le pari politique de le réussir. Dans trois ans, je vous ferai la preuve que ce pari est réussi parce qu'aujourd'hui les services communautaires sont mobilisés, parce qu'aujourd'hui la Communauté urbaine qui a repris cette compétence économique, se sent un peu dépassée et transfère le dossier à la Chambre de commerce et d'industrie ; on sait que c'est un organisme sérieux pour l'avoir déjà expérimenté sur d'autres dossiers ronquois.

Par ailleurs, je rejoins complètement M. COSYN quant à son inquiétude sur l'opération « Halle marchande » ; j'ai toujours dit et vous pouvez reprendre l'ensemble de mes déclarations au sein des conseils municipaux successifs, que nous n'irions pas jusqu'au suicide. Si le hangar n'était pas une bonne affaire, et ce n'en est pas une pour un projet de halle marchande... je continue à dire que la halle marchande est nécessaire, il nous faut un point de légumes frais sur la Commune et j'aurais souhaité que le pouvoir public que nous sommes, puisse apporter sa pierre à un futur commerce. Ce n'est pas le cas ; aujourd'hui, cette halle marchande n'est pas réalisable.

Je vous rejoins complètement, cela veut dire qu'il nous faut l'adosser à un projet plus ambitieux, qui nous permette de rentabiliser, tant que faire se peut, l'investissement que nous avons engagé. J'ai demandé à Mme CALLEWAERT de travailler sur ce dossier de manière à répondre à un certain nombre de problématiques et nous serons en mesure, tout prochainement, de vous proposer un moyen de rendre plus efficace notre investissement sur ce secteur. En plus, vous le savez bien, le principe de concertation publique de Centre Bourg, que nous avons voté à la Communauté urbaine vendredi soir, nous permettra encore une fois de l'expliciter de manière plus précise auprès de la population ; Mme CALLEWAERT y travaille et je pense qu'à terme c'est quelque chose qui doit vous satisfaire et apaiser les inquiétudes, qui sont les vôtres et qui sont les miennes aujourd'hui.

En termes d'indemnités des élus, vous savez qu'un poste d'Adjoint est actuellement vacant, qui pourrait être occupé demain. Ce poste est toutefois provisionné de manière à pouvoir répondre aux besoins.

Vous n'avez pas employé le ton de la polémique et je ne le ferai pas non plus ; je tiens simplement à dire que mon équipe est particulièrement présente sur le terrain, voire très présente aux manifestations, à se mobiliser quand il y a des coups durs ; on l'a encore vu lors de l'occupation intempestive de notre espace public. Les élus comme les techniciens sont mobilisés à travers le système d'astreinte qui, je le rappelle, est à la fois technique (par la présence de nos agents) et politique (des élus sont de garde toutes les semaines pour parer tout problème sur la commune).

En période d'élections, nous faisons tout ce que nous pouvons pour mobiliser. Sachez que tous les élus seront sur le pont, et on peut compter aussi sur vous, à la fois pour les élections cantonales, régionales et européennes. Je ne peux que vous inviter aussi à mobiliser vos troupes pour que tous les bureaux puissent fonctionner convenablement car nous aurons vraiment besoin de tout le monde dans cette grande aventure.

Dernier point, vous avez évoqué le problème de l'intercommunalité. J'en suis naturellement un fervent partisan mais de l'intercommunalité intelligente, qui ne nous mène pas à la construction de bazars, d'usines à gaz ; c'est vrai que la tentation est toujours présente. Un certain nombre d'exemples viennent nous prouver le contraire ; je pense, entre autres, à la mise en place du PLIE et toutes les communes en sont partie prenante. Je considère que c'est une bonne affaire parce que l'économie a besoin aujourd'hui, en termes d'insertion, de soutien, de cet outil qui nous permettra de travailler activement à cette dépression actuelle de l'emploi.

La fête intercommunale fonctionne aussi ; elle mobilise l'ensemble des services communaux à chaque fois. Il faut être prudent dans la mesure où, parfois, il faut être aussi lucide. J'ai demandé au service de M. DUBOIS mais également aux élus présents d'être vigilants, par exemple sur le fonctionnement du Syndicat de la Becque parce que, finalement, je ne vois rien venir sur mon territoire communal. Nous avons peut-être des progrès à faire dans ce domaine mais je souhaite quand même, pour tout euro investi, voir un certain nombre de réalisations sur mon territoire communal, bien que ce soit en intercommunalité ; c'est le moins que je puisse attendre d'une structure intercommunale. J'ai donc missionné pour que nous puissions être éclairés sur le sujet.

Concernant le SIVU, Mme DOBELS nous a fait une excellente prestation lors d'un précédent conseil municipal. Vous savez que la couverture de la ville, en termes d'électronique et de câblage, est excellente ; Roncq compte le plus grand taux d'habitants câblés au sein de la métropole. MM. BEAUVENTRE et MATHON représentent la Ville dans cette instance et je pense que le SIVU est une bonne opération. Naturellement, il faut maîtriser et voir le retour sur l'euro que nous avons pu engager à travers les intercommunalités.

Je suis moins inquiet sur le SIVU, plus inquiet sur d'autres engagements avec nos partenaires où je demanderai qu'il y ait plus de retour en efficacité parce que leur impact est peu visible sur notre territoire.

Je vais passer la parole à M. TAILLEZ qui vous répondra sur les aspects plus techniques puis à M. FLAHOU pour tenter, bien que je sache que nous n'y parviendrons pas ce soir, de vous convaincre sur le dossier Novoplastic, non sur les deux tiers parce que je crois que tout le monde est d'accord sur l'aide et le soutien à apporter à l'économie, mais sur le tiers restant qui est celui de l'opérationnalité des services techniques.

M. TAILLEZ –

Je vais répondre à trois des points cités par M. COSYN concernant le personnel extérieur, la sous-traitance et la contribution au SIVU.

Personnel extérieur

La baisse, relativement sensible, de ce poste par rapport à l'année précédente est essentiellement liée au fait qu'un organisme, en l'occurrence l'UFCV, mettait à notre disposition un collaborateur qui travaillait dans un de nos services et la prestation de l'UFCV était prélevée sur ce compte. Cette personne ne fait plus partie aujourd'hui de l'équipe et, par voie de conséquence, la prestation UFCV disparaît, réduisant de façon sensible le poste « personnel extérieur ».

Sous-traitance

L'augmentation constatée correspond essentiellement à un contrat que nous allons passer avec ESTERRA pour l'entretien de la commune. Nous avons eu l'occasion d'évoquer ce dossier dans le cadre d'une commission et c'est sur cette ligne que la prestation ESTERRA est impactée.

Je tiens à vous rassurer et je vous rejoins ; s'il y a transfert d'une compétence –personnel communal- vers de la sous-traitance, on doit s'y retrouver à un moment donné. Je tiens vraiment à vous rassurer, la preuve en est : le contrat de sous-traitance avec ESTERRA impacte directement les charges à caractère général, et on arrive quand même à les contenir de façon relativement sensible, puisqu'elles sont en baisse de 7 % par rapport à l'année dernière.

SIVU

Ce que nous avons inscrit dans le cadre de ce budget correspond au débat d'orientation budgétaire du SIVU, à savoir que nous n'avons pas encore eu confirmation de la contribution exacte de la ville de Roncq ; le montant indiqué constitue réellement un plafond, la probabilité est très forte que la contribution roncquoise soit inférieure. L'application du principe de précaution, compte tenu que nous ne disposons pas d'éléments précis aujourd'hui, a fait que nous avons inscrit la somme prévue dans le cadre du débat d'orientation budgétaire du SIVU.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur TAILLEZ.

Nous écoutons maintenant Monsieur FLAHOU.

M. FLAHOU –

Merci, Monsieur le Maire.

Confucius a dit que l'enseignement est fait à base de répétitions ; on va donc répéter ce qu'on a déjà dit sur Novoplastic. Tout compte fait, ce débat n'aurait peut-être jamais eu lieu si...

- En 1995, une étude avait été menée par M. CORTAL pour un premier projet de bâtiment destiné à accueillir les bureaux et les services techniques, sans atelier, ni stockage.
- En 1996, et je cite M. CORTAL : *vous m'aviez informé verbalement du changement de programme, un bâtiment plus important sera réalisé intégrant dans le même volume, les bureaux, les ateliers, le stockage.* En outre, un deuxième permis de construire a été déposé avec des plans au 50^{ème} que nous avons retrouvés aux services techniques.
- En 1997, le maître d'ouvrage m'a exposé verbalement un 3^{ème} programme : on ne construira finalement qu'un hangar de stockage de matériels et matériaux divers.

Donc entre 1995 et 1997, le projet a évolué. Si notre projet sur Novoplastic a évolué puisque 2/3 sont réservés à l'économique, ce projet a également évolué.

J'ose croire que les explications fournies ne sont pas bonnes : à l'époque, il fallait faire un hangar pour 4 MF... on a donc chiffré les plans pour 1400 m² d'ateliers et 350 m² de bureaux. On a réduit le projet à 1.100 m² mais on ne rentrait toujours pas dans l'enveloppe de 4 MF, on a donc supprimé les bureaux.

Dans le même temps, pour que les techniciens puissent disposer de bureaux de travail convenables, nous avons donc aménagé l'immeuble DEBAERE en régie municipale tout en continuant à louer ces hangars.

J'ai effectué de petits calculs.

Le hangar situé rue Latérale a été inauguré en juin 2000 ; de cette date à fin 2003, nous avons loué cet équipement pour un coût de 53.157,88 €

Je ne suis pas du tout un polémiste ; moi-même ainsi que les membres présents au CTP dont les syndicats, nous étions tous convaincus qu'un regroupement des services techniques sur le même lieu serait plus efficace. Il est vrai que dans toute entreprise, il est difficile de dire que l'on va gagner 10, 15 ou 20 % de productivité ; c'est surtout subjectif

mais avec une telle volonté, notamment ceux qui travaillent aux services techniques, comme l'indiquait M. le Maire, je suis convaincu que nous allons réussir l'opération Novoplastic.

Excusez-moi de refaire de l'enseignement, ce n'est pas du tout mon style ; j'essaie d'être efficace sur le terrain. Je ne suis pas non plus un polémiste mais si un hangar avait été réalisé dès 1997, on n'aurait jamais parlé de Novoplastic. Je vous remercie.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur FLAHOU. Votre citation de Confucius est garante d'un certain calme, j'oserais dire d'un certain zen dans les discussions.

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

L'enseignement est fait de répétitions, je citerai Confucius au début de mon intervention car je crois être revenu quelques semaines, voire quelques mois en arrière lorsque nous avons eu débat sur Novoplastic. Je pense que nous ne nous sommes pas très bien compris ou peut-être me suis-je mal exprimé, ce qui est également possible.

Concernant ce site Novoplastic, je crois que tout le monde autour de cette table était d'accord, pour les diverses raisons que vous avez exprimées (essayer de ramener de l'emploi sur la commune...) pour qu'il reste à vocation emploi. Personne ici n'a dit le contraire.

A l'époque, nous avons également dit qu'il existait des institutions pour booster des dossiers ; vous les avez d'ailleurs citées : la Communauté urbaine de Lille qui a compétence en matière d'emploi, la Chambre de commerce qui est propriétaire d'une partie des terrains face à Novoplastic, le Conseil général qui peut également apporter une aide aux ruches d'entreprises... Il existe donc suffisamment de partenaires.

Il était possible, et nous le souhaitons, d'essayer de mobiliser (vous l'avez effectivement fait pour le reste) au maximum ces différentes institutions pour faire reprendre le site Novoplastic.

Deux éléments me dérangent dans ce dossier :

1. l'histoire des services techniques qui sert de faire-valoir à cette reprise de Novoplastic. Nous ne sommes pas comme M. FLAHOU, et comme l'était l'ancienne équipe municipale, au fait des travaux exécutés par le personnel : y a-t-il assez de place, n'y a-t-il pas assez de place ?

Nous ne sommes pas des élus majoritaires qui sont tous les jours au contact du personnel qui leur fait part peut-être de difficultés.

2. Je constate qu'il s'agit d'un bâtiment qui a été construit en l'an 2000 et que de l'autre côté, de mémoire, l'espace réservé aux services techniques proprement dits est à peine supérieur à la surface existante. Par contre, il est vrai que sur le site Novoplastic, des bureaux existent mais ils ont un coût ; un appel d'offres va être lancé sur la base d'une estimation de 300.000 € de travaux dans ces bureaux alors qu'à une certaine époque, on nous disait qu'il n'y avait qu'à emménager : *peut-être aurait-il fallu changer la moquette mais les bureaux étaient relativement sains...* or, il y a quand même 300.000 € d'adaptation pour une première tranche, avez-vous précisé. Il y aura donc ensuite une deuxième tranche pour la partie réservée au stockage et aux ateliers, la facture va donc encore s'alourdir.

Ce point nous gêne : le bâtiment qui se trouve sur le côté, à notre gauche, est d'une forme relativement simple puisque rectangulaire, qui pouvait s'allonger, évoluer en fonction des besoins. Aujourd'hui, nous avons 1200 m² et s'il vous en fallait 1500 m², il était tout à fait loisible, avec la même architecture, de l'agrandir de 300 m². Et si les bureaux du centre étaient transférés aux services techniques, d'adjoindre à l'avant la surface nécessaire.

Notre proposition était plutôt de rester sur place.

Ce qui me gêne aussi dans le choix de Novoplastic et le transfert des services techniques, ce sont les effets induits, ceux dont on ne parle pas aujourd'hui mais dont on reparlera d'ici un an :

Que deviennent les services techniques actuels ?

On nous a dit, ouvertement maintenant, que ce bâtiment deviendra l'espace culturel, ce qui nous gêne énormément. Pour nous, un seul lieu est destiné à accueillir cet espace culturel, sur l'espace Leurent en prolongement de l'espace jeunes Jean-Albert Bricout, c'est-à-dire là où il était prévu à l'origine, il y a quelques années. Et l'ensemble du conseil municipal était d'accord sur cette réflexion ; je ne vous ferai pas l'affront de vous dire... et vous-même, Monsieur le Maire, puisque vous étiez à l'époque Adjoint à la culture. Il y avait une complémentarité dans cet espace Leurent, d'espace jeunes, d'espace culturel à l'arrière... à l'époque, c'était une espèce de grange un peu médiévale. Par la suite, cette grange était trop linéaire alors que l'on souhaitait un équipement plus en arc de cercle... c'était la forme que l'on discutait ou l'on cherchait d'autres prétextes, mais c'était bien à cet endroit que l'espace culturel devait voir le jour. Vous l'avez d'ailleurs confirmé pendant votre campagne électorale.

Aujourd'hui, venir faire cet espace culturel dans ce hangar, même revu et corrigé, au bout de cette rue Latérale, assez étroite, peu visible... pour nous, un bâtiment culturel c'est un équipement emblématique, repérable.

Là aussi, je pense que l'on va rater le coche par rapport à un point fort de la commune.

Suite à toutes ces explications, voilà les raisons de notre opposition par rapport au projet Novoplastic dans son ensemble.

Ce n'est pas le seul point ; Bruno COSYN a évoqué les autres investissements, et notamment la salle Catry. Nous étions pour conserver le principe d'une salle Catry dans le centre ville mais pas à cet endroit, puisque nous proposons de l'implanter en lieu et place des services techniques actuels de la rue des Arts. Nous aurions souhaité y reconstruire la salle Catry et prévoir, en front de place, un très bel équipement à l'image de la réalisation Marignan, avec un rez-de-chaussée commercial.

Aujourd'hui, tous les Roncquois peuvent le voir, que reste-t-il de la salle Catry ?

Une coque pratiquement vide. Si l'on avait tout rasé, le résultat aurait été pratiquement identique.

Nous ne sommes donc pas d'accord sur le choix qui a été fait pour la salle Catry.

Troisième investissement dont nous avons parlé et auquel nous étions également opposés : la Bourloire.

Oui, pour préserver un patrimoine sur la Commune mais certainement pas là où elle est actuellement. Il suffit de regarder, aujourd'hui, l'état de ce qui entoure cette piste qui a sans doute connu des heures de gloire, pour savoir que le transfert d'un tel équipement sur la Commune aurait été une bonne chose. Quand on voit les contorsions dont l'architecte a dû faire preuve pour incorporer cet équipement, si l'on avait cherché un autre endroit, c'eût été tout aussi bien.

Dernier point sur lequel nous étions d'accord, puisque nous l'avons défendu dans notre programme : la restructuration des Ecuries. Peut-être n'aurions-nous pas été aussi loin dans le niveau de prestation mais le travail, qui a été présenté par l'architecte, est effectivement de qualité.

Monsieur le Maire, je répète donc que sur les plans technique et politique, nous ne pouvons être d'accord avec les sommes inscrites dans ce budget.

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, votre discours est tout à fait légitime mais Roncq, pendant une vingtaine d'années, a été confrontée à un certain nombre de syndromes historiques de non-décision quant à son aménagement de territoire, à l'aboutissement de grands projets, qui ont fait que la ville a été totalement immobile. Certes, des choix ont été faits à un moment donné mais l'histoire passe et, depuis le tout début de l'aménagement du bois Leurent, petit à petit une dizaine d'années s'est écoulée.

Que constate-t-on ?

Que l'espace jeunes a du mal à prendre à cet endroit parce que c'est un no man's land. On voit bien les points de fixation d'un certain nombre de groupes de jeunes qui ne se font pas là mais ailleurs dans la ville, là où il y a de la vie. Forcément. Si vous vous rendez à Tourcoing le dimanche soir, où voyez-vous les jeunes ?

Pas dans les salles de jeux, qui sont faites pour eux, mais plutôt sur la place, en train de slalomer à travers la fontaine, tant bien que mal.

A un moment donné, il faut faire un constat réaliste et objectif. On a pu être tout à fait enthousiaste à un moment donné pour une équipe d'architectes, pour un projet qui avait recueilli l'unanimité de notre conseil municipal mais se rendre compte, quelque temps après, que c'était finalement une erreur. Au fur et à mesure de l'évolution de ce dossier, je pense que cette localisation n'était pas forcément très bonne et le projet de halle culturelle, tel qu'il était abouti, serait pour le compte un gouffre, tant en fonctionnement que dans la réalisation. Je l'avais dénoncé en son temps.

Les projets évoluent, effectivement. Nous sommes sans doute un peu plus au fait mais c'est ainsi (c'est le fonctionnement administratif qui fait que) pour sentir les besoins des services techniques et des agents. Je peux vous dire que le travail effectué sur Novoplastic est collectif ; j'ai d'ailleurs demandé à M. FLAHOU que tout le monde, depuis les agents de base jusqu'au sommet de la direction, puisse s'exprimer pour que Novoplastic soit vraiment leur lieu.

Il nous faut être efficace. Novoplastic, ce n'est pas un caprice, c'est une opportunité –je le répète- qui n'aurait sans doute pas été possible si nous n'avions pas eu ce problème économique sur la Commune. Quelque part, nous nous rejoignons et, finalement, nous sommes d'accord à 2/3 sur le dossier ; seul le 1/3 restant pose problème.

Aujourd'hui, l'aménagement du territoire a évolué. Prenons la gare.

La gare, aujourd'hui, tourne essentiellement autour de hangars techniques, d'une grande esplanade qui fait face à la rue de Lille et d'une entreprise ; cette dernière a des projets (je

vous les présenterai prochainement en commission) qui vont s'inscrire profondément dans le territoire communal. Ces projets sont très proches de l'animation.

Nous y voyons –nous– intérêt d'y implanter un véritable pôle communal d'animation, appuyé sur une entreprise et sur une structure qui serait festive, avec possibilité sur le devant de la scène, si je puis m'exprimer ainsi, d'avoir une esplanade pour permettre aux gens de stationner, où l'on puisse aussi accueillir les cirques et la foire. Quelque part, il y a aussi une volonté d'aménager le territoire d'une manière cohérente, qui réponde à l'évolution de notre pensée par rapport au territoire mais qui réponde aussi à un programme.

On peut le partager et on peut y être opposé ; c'est tout à fait naturel. C'est de l'opposition que naît parfois le progrès. N'allons donc pas contre l'opposition mais acceptons que d'autres puissent avoir des vues un peu divergentes.

Je ne reviendrai pas sur la salle Catry ; c'est un sujet redondant.

Comme M. TAILLEZ l'a dit, pour dépasser les syndromes historiques, rien de mieux que l'action. Le budget 2004 concrétise le temps de l'action ; on y est, on arrête de ressasser les vieilles histoires et on agit ; Confucius nous y invite.

Aujourd'hui, ce sera une salle Catry rénovée et, pour ce faire, il faut la désosser, il faut assainir une situation détestable. Il faut aussi permettre que la vue sur la rue de Lille soit agréable. L'architecte s'est d'ailleurs inspiré de l'esprit Marignan, répondant ainsi à votre souhait de s'inscrire dans quelque chose de cohérent.

Sur le bâtiment DEBAERE, plus couramment appelé hangar à patates, là aussi nous vous proposerons, dans les prochaines semaines, un projet cohérent, un projet de ville qui sera important, mesuré, maîtrisé et qui s'inscrit tout à fait bien à l'échelon de la Commune.

Par ces sujets, nous sommes complètement dans la politique et il est tout à fait normal que vous ayez d'autres projets et que vous les exprimiez. Mais je dis qu'il est plus que temps d'entrer dans l'action concrète. Aujourd'hui, c'est le moment de l'action concrète ; je ne veux plus ressasser les vieilles histoires du passé... a-t-on eu raison, n'a-t-on pas eu raison ? A force de laisser passer les plats, on risque de ne plus les trouver sur sa table.

Je souhaite vraiment que l'on construise de manière efficace, dans le respect de chacun. Vous vous êtes exprimés, vous n'êtes pas d'accord. De mon côté, j'exprime ma parfaite harmonie avec mon Adjoint sur ce dossier (2/3 économiques – 1/3 réservé aux services

techniques). Je lui fais confiance. Rendez-vous en 2007 et j'espère que le pari sera concrétisé pour le bien de tous.

Quand on a la garantie des agents derrière nous, comme ils le sont à l'unanimité, c'est quand même l'assurance d'un certain succès dans son mode opératoire et son mode de fonctionnement.

C'est l'occasion de s'exprimer sur des plans politiques, ce qui me plaît énormément.

Monsieur PETILLON, je vous en prie.

M. PETILLON -

Toujours par rapport à l'espace Leurent, il est vrai qu'il vit relativement mal et nous pensons qu'il aurait mieux vécu avec un équipement à l'arrivée.

Demain, comment comptez-vous continuer à faire vivre cet espace ?

Que devient l'espace jeunes seul, alors qu'il était intégré dans un ensemble de programmes ?

C'est aussi notre responsabilité d'élu que de faire vivre les équipements en place.

M. LE MAIRE –

Je ne vous répondrai pas tout simplement parce que la question est ouverte. A nous d'y travailler ensemble. Proposons un certain nombre de projets pour faire vivre cet espace Leurent.

Je ne partage pas votre avis, l'espace jeunes aurait dû fonctionner, nonobstant tout équipement extérieur ; en termes d'architecture, peut-être, mais non pas en termes de fonctionnement. La halle culturelle n'avait rien à voir avec l'espace jeunes ; le gradinage était prévu et il est considéré, aujourd'hui, comme une complémentarité, certes, mais c'est une erreur totale de sécurité. On est peut-être en sécurité sur le plan des commissions ; je le suis moins dans ma tête.

On s'est enthousiasmé sur ce dossier sans en mesurer toutes les conséquences en termes d'utilisation par les usagers. Il faut le faire vivre et on a souhaité le faire vivre d'une manière très concrète. Le projet n'était pas d'y implanter des services, mais uniquement le service Jeunesse pour que les agents ne soient pas des administratifs, parce qu'ils doivent être sur le terrain et ne pas s'occuper seulement de paperasseries. C'était déjà la forme concrète d'occupation de l'espace jeunes par une mobilisation des services.

Pour faire vivre l'ensemble, sachant que c'est d'abord un ensemble naturel... il est hors de question d'y construire plein de choses, il faut quand même y préserver une espèce d'équilibre.

Vous y trouvez l'implantation de jardins pédagogiques ; je sais que le conseil inter générations s'est réuni cette semaine, il est décidé d'y faire un jardin à la fois pédagogique et évolutif avec l'aide de l'association des Jardiniers Roncquois ; M. BEAUVENTRE y a travaillé. Vous le voyez, c'est déjà un espace d'occupation concret de manière à avoir une présence humaine sur le terrain.

Mais je suis ouvert à toutes propositions pour faire vivre le bois Leurent, d'une manière plus concrète encore. Je le répète et c'est un constat : on n'arrive pas à fixer une population de jeunes qui, spontanément, va vers des lieux de vie.

Il y a jeunes et jeunes ; c'est un terme générique que je n'aime pas beaucoup. Comme le terme « anciens » cela ne veut rien dire. Il y a des jeunes à l'école de musique, dans les clubs ; il y en a énormément à la philharmonie, à l'harmonie, dans les clubs sportifs. On trouve donc des jeunes, actifs, un peu partout.

Aujourd'hui, la politique jeunesse, que développe Mme VANDEWIELE, est une politique vraiment de loisirs familiaux , les gens peuvent être occupés dans des structures reconnues comme telles.

Si on veut faire vivre l'ensemble de ce territoire bois Leurent, et vous avez raison de vous y intéresser, c'est également mon cas, je ne peux que vous inviter à travailler ensemble, avec nos intelligences, nos bonnes volontés et que nous puissions, pourquoi pas, expérimenter un certain nombre d'actions.

Sur l'aspect très concret de la jeunesse, je pense que Madame VANDEWIELE souhaite intervenir.

Mme VANDEWIELE –

Merci, Monsieur le Maire. Déjà en tant que structure espace jeunes, elle n'est pas utilisée que par les jeunes roncquois qui la fréquentent régulièrement puisqu'elle n'est fermée que le dimanche. Tous les soirs, quelque 35 jeunes gravitent autour des ateliers et des activités qui s'y déroulent. D'autre part, cet espace est régulièrement utilisé ; cette semaine encore, nous y avons fait une réunion avec le Raid intercommunal et, durant le week-end de Pentecôte, un grand nombre d'activités se dérouleront sur le site bois Leurent, espace jeunes compris.

Lors des parcours santé, nature, découverte, c'est un point possible de ravitaillement et de disposer d'un espace fermé, à la disposition des jeunes et moins jeunes.

Pour les inscriptions aux CLSH, la régie se trouve aussi près du service jeunesse, ce qui permet d'informer les parents.

L'espace a également été mis en valeur à plusieurs reprises, notamment pour la fête du 15 août, fête de la musique et diverses activités.

On se rend compte qu'il ne s'agit plus forcément d'un site espace jeunes, ni un peu ghetto jeunes ; on essaie justement d'y faire intervenir différents acteurs.

Régulièrement, des écoles nous demandent à pouvoir s'y entraîner pour participer à différents cross, collèges et primaires.

Ce lieu a énormément été pratiqué par les jeunes, une à deux fois par semaine, comme point de ralliement où ils pouvaient trouver des sanitaires, une solution de repli, la possibilité d'y prendre un goûter. L'ensemble du site a également été utilisé par les jeunes du collège et les plus jeunes de primaire.

Lors de manifestations, ce site permet d'accueillir la Croix Blanche et divers organismes.

Je rappelle que cet espace n'a pas un an d'ouverture ; c'est encore un nouvel organe que nous sommes en train de mettre au point. Nous ne voulons pas que ce soit une salle municipale comme les autres, loin s'en faut. De plus en plus, nous aurons un partenariat avec le Service des sports pour le mur d'escalade et tous les enfants des écoles auront la possibilité de participer aux activités.

Au simple niveau de concept, cet espace est utilisé et il y a une cohérence avec le parc qui l'entoure, justement, pour inciter les gens à venir s'y promener. Il ne faut pas oublier que la structure parc Leurent est utilisée régulièrement par les familles ; des emplacements sont réservés à la pratique du roller, du football ou du basket et on y voit d'ailleurs des jeunes et des moins jeunes. C'est devenu un véritable lieu de vie ; je crois que les Roncquois ont également eu besoin d'un temps d'adaptation pour utiliser ce lieu de vie et attendent des aménagements. Plus on crée des petites aménagements, plus on achète des matériels type table ping-pong, jeux pour les petits, éventuellement des paniers de basket, plus les gens prennent l'habitude de s'y rendre.

Je suis certaine qu'un certain nombre de personnes, présentes dans cette salle, n'y sont jamais allées, ne serait-ce que pour s'y promener alors que ce lieu est tout proche. Petit à petit, le message passe et ce lieu devient un point de rencontre.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

C'est un lieu de cohérence, vous l'avez dit, avec un parc rural ; il faut qu'on puisse faire respirer ce parc qui, je le précise, sera un des lieux de la fête intercommunale ; le village africain y sera basé.

Monsieur DA SILVA.

M. DA SILVA –

Je voudrais revenir sur le sujet de la halle culturelle. Je suis d'accord avec ce que disait M. PETILLON. Située derrière, ce n'est pas le lieu que j'aurais choisi pour cette salle.

Je vais également refaire un peu d'histoire. Je suis étonné d'entendre que les gens qui étaient d'accord, dont vous, Monsieur PETILLON, et d'autres dans la salle, aient voté contre un bon projet, qui était à la bonne place, d'après ce que vous dites.

Il y a cinq ans, on a voté contre cette construction alors qu'apparemment c'était la bonne idée, le bon endroit, le bon bâtiment qui était intégré dans le bois Leurent, qui semblait être l'idéal pour tout le monde. Nous aurions pu en profiter aujourd'hui s'il avait pu être démarré ce jour-là ; malheureusement, le conseil municipal a voté contre pour des raisons politiques, et uniquement politiques.

Je peux vous assurer, Monsieur le Maire, que chaque fois qu'un projet me paraîtra bon, je le voterai. Même si politiquement nous n'étions pas d'accord, je voterai pour les projets qui me paraîtront efficaces et bons pour les Roncquois.

M. LE MAIRE –

Sans autre demande d'intervention, nous allons procéder au vote de ce budget 2004 que je porte aux voix. Qui est pour ?

POUR : majorité

CONTRE : « Alliance & Actions »

ABSTENTIONS : « Bien dans ma ville, bien dans ma vie »

Je vous remercie et nous passons à l'attribution de subventions.

<i>1.04 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR 2004</i>
--

M. le Maire propose de procéder à la ventilation des crédits prévus au Budget Primitif 2004 au titre des subventions de fonctionnement, d'équipement et des subventions exceptionnelles.

1. Subventions de fonctionnement au titre du contrat d'association avec les écoles privées (compte 6574 de la sous-fonction 213):

- Ecole et Famille du Blanc-Four : 133 453,26 €
- Ecole et Famille Saint-François : 190 368,50 €

2. Subventions de fonctionnement aux associations (compte 6574):

Imputation fonctionnelle	Associations	Subvention proposée
020	Administration générale de la collectivité	1 000,00 €
	Amicale du Personnel Communal de Roncq	1 000,00 €
024	Fêtes et cérémonies	5 160,00 €
	GRAC - Comité des Allumoirs	3 160,00 €
	Groupe d'Animation du Blanc-Four	2 000,00 €
025	Aides aux Associations	89 120,00 €
	A.P.E. de l'école Pablo Neruda	150,00 €
	A.P.E. des écoles publiques Blanc-Four	150,00 €
	A.P.E.L. Ecole St François	150,00 €
	A.P.E.L. Saint Roch	150,00 €
	ALACH	1 140,00 €
	Amicale Laïque de Roncq Centre	610,00 €
	Amicale Laïque du Blanc-Four	610,00 €
	Amicale Laïque Jacques Brel	610,00 €
	Anciens Combattants Prisonniers de Guerre	1 500,00 €
	Association des délégués départementaux de l'EN-district de Tourcoing	150,00 €
	Association Le Lierre	300,00 €
	Association Pas Sages	170,00 €
	C.P.E. Chats-Huants	150,00 €
	C.P.E. des écoles publiques Roncq Centre	150,00 €
	C.P.E. du Collège P.Eluard.	150,00 €
	Les Jardiniers Roncquois	200,00 €
	Maison des Associations	80 000,00 €
	Mieux Vivre au Blanc Four	130,00 €
	OCCE de l'Inspection de l'Education Nationale - Tourcoing Nord	380,00 €
	Retrouvailles et Départ	240,00 €
	S.A.L.S.A.	250,00 €
	Scouts de France	230,00 €
	Union Nationale des Combattants	1 550,00 €

Imputation fonctionnelle	Associations	Subvention proposée
04	Relations internationales	6 270,00 €
	Roncq Delbrück	2 090,00 €
	Roncq Sélinskégnny	2 090,00 €
	Roncq Todmorden	2 090,00 €
113	Pompiers, incendies et secours	1 980,00 €
	Amicale des sapeurs pompiers	1 980,00 €
20	Enseignement- Formation (services communs)	14 500,00 €
	Foyer des élèves du Collège P.Eluard (coopérative)	13 000,00 €
	Foyer des élèves du Collège P.Eluard	1 500,00 €
30	Culture (services communs)	27 710,00 €
	Arts plastiques	1 000,00 €
	Atelier de la soie	280,00 €
	Atout Musique	230,00 €
	Chorale St Roch	300,00 €
	Boufalé	150,00 €
	Club Roncquois Histoire Locale	530,00 €
	De fil en aiguille	290,00 €
	Giocoso	230,00 €
	Groupe Folklorique Forगतos	310,00 €
	Groupe Vocal Cantabile	350,00 €
	Harmonie du Blanc-Four	7 750,00 €
	La Jeanne d'Arc	6 100,00 €
	La Philharmonie	7 750,00 €
	Les Artistes Roncquois	380,00 €
	Nord Madame	500,00 €
	Roncq Culture	300,00 €
	Roncq en danse	550,00 €
	Roncq toutes collections	220,00 €
	Théâtre Mandragore	490,00 €
314	Cinémas et autres salles de spectacles	38 000,00 €
	Cinéma Gérard Philipe	38 000,00 €
40	Sport et Jeunesse (services communs)	145 910,00 €
	Académie d'Aïkido	438,00 €
	Association Cyclo du Blanc-Four (ACBF)	207,00 €
	Association Roncquoise des Pêcheurs à la Ligne	615,00 €
	Association Sportive Scolaire et Universitaire du Collège P.Eluard	350,00 €
	Balles et Pattes	150,00 €
	Bicross Club de Roncq	811,00 €
	Club Roncquois d'Automodélisme de l'Elite	160,00 €
	Entente Colombophile Roncquoise	885,00 €
	Eole	1 200,00 €

	Etoile Sportive Roncquoise	16 511,00 €
	Francs Archers	1 030,00 €
Imputation fonctionnelle	Associations	Subvention proposée
	Jogging Aventure Roncquoise	1 236,00 €
	Judo Club de Roncq	2 365,00 €
	La Boule Ferrée Roncquoise	657,00 €
	Les Bleuets Twirling de Roncq et leur Batterie	4 319,00 €
	Office Municipal des Sports	45 300,00 €
	Société de bourles du Cercle St Louis	340,00 €
	Tennis Club de Roncq	3 300,00 €
	U.L.J.A.P.Roncq	15 723,00 €
	Ultra Sport Roncq Basket ball	7 758,00 €
	Union Sportive Roncquoise Cyclisme	11 697,00 €
	Union Sportive Roncquoise Cyclotourisme	1 947,00 €
	Union Sportive Roncquoise Gymnastique	13 499,00 €
	Union Sportive Roncquoise Natation Le Nautilus	6 483,00 €
	USEP circonscription Tourcoing Roncq	300,00 €
	Vital Gym	250,00 €
	Volley Ball de Roncq	8 379,00 €
511	Dispensaires et autres établissements sanitaires	4 050,00 €
	Association amicale des donateurs de sang bénévoles de Roncq	870,00 €
	Bien Vivre avec son Diabète	500,00 €
	Association des Paralysés de France	380,00 €
	Secouristes Français de la Croix Blanche de Roncq	2 300,00 €
523	Actions en faveur des personnes en difficulté	1 000,00 €
	Société Saint Vincent de Paul	1 000,00 €
60	Famille (services communs)	2 520,00 €
	A.D.A.R. de Roubaix-Tourcoing & environs	1 520,00 €
	Union des Familles de Roncq	1 000,00 €
61	Services en faveur des personnes âgées	13 160,00 €
	Club 3 Michelet et Loeul	5 950,00 €
	Club Fraternel du Blanc-Four	2 100,00 €
	Foyer Fraternel des Anciens	3 430,00 €
	Réconfort et Sourire	1 680,00 €
64	Crèches et garderies	317 625,00 €
	Association Service des Familles	313 625,00 €
	Garderie Primaire de Roncq Blanc Four	4 000,00 €
90	Intervention économique	300,00 €
	Interm'aide Tourcoing-Vallée de la Lys	300,00 €
	Total Général	668 305,00 €

3. Subventions d'équipement aux associations (compte 6572) :

Imputation fonctionnelle	Associations	Subvention proposée
025	Aides aux Associations	3 000,00 €
	Maison des Associations	3 000,00 €
72	Aide au secteur locatif	3 050,00 €
	GIALE	3 050,00 €
	Total Général	6 050,00 €

4. Subventions exceptionnelles (compte 6745) :

Imputation fonctionnelle	Associations	Subvention proposée
30	Culture (services communs)	5 500,00 €
	Harmonie du Blanc-Four	5 500,00 €
	Total Général	5 500,00 €

Pour la Maison des Associations, l'Office Municipal des Sports, le Cinéma Gérard Philipe et l'Association Service des Familles qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 €, un avenant aux différentes conventions de subventionnement passées en 2002, devra être signé.

Au moment du vote des subventions, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux dont les noms suivent, se retirent :

- **Service des Familles** :

Sophie LAFRENOY- Geneviève LEROUGE - Chantal NYS - Laurence LIPPERT - Renée CALLEWAERT- Laurent WINDELS ;

- **Roncq Culture** :

Rodrigue DESMET - Rose-Marie BUCHET

- **Office Municipale des Sports** :

Antonio DA SILVA

- **ALACH**

Evelyne DUMOULIN

- **Roncq Selinkégnny** :

Laurence LIPPERT

- **Société Saint Vincent** :

Jean-Louis BEAUVENTRE

La commission municipale « Le Roncquois dans sa Ville » a examiné cette question lors de sa séance du 10 février 2004.

M. TAILLEZ –

Au moment du vote, un certain nombre de personnes devront quitter la salle mais on peut imaginer que le débat se tienne avec l'ensemble de notre conseil.

Dans le cadre du vote du budget, nous avons déjà commencé à aborder l'attribution de subventions et je ne pense pas qu'il soit utile de rentrer dans le détail de tous les chiffres. Cette délibération a un double objectif : attribuer tout d'abord une subvention de fonctionnement à nos deux groupes scolaires, écoles privées : Ecole et famille du Blanc-Four, Ecole et famille Saint-François mais également d'attribuer des subventions à la fois de fonctionnement, d'équipement ou exceptionnelles au tissu associatif de la commune.

Qu'est-ce qui caractérise aujourd'hui ces subventions ?

Elles s'inscrivent dans des objectifs clairs, à savoir nous stabilisons l'enveloppe globale. Je tiens quand même à braquer le projecteur sur une partie de ces subventions, notamment sportives, et je profite de cette délibération pour rendre hommage au travail qu'a initié l'OMS qui a consisté à proposer à la municipalité des critères de subvention aux clubs sportifs, objectifs et universels, s'appliquant à tous les clubs sportifs, en tout cas membres d'une fédération. A l'issue de plusieurs séances de travail, nous sommes parvenus à une solution que nous mettons en place à titre expérimental, dès cette année, et qui permet d'attribuer des subventions aux clubs sportifs dont le montant est à la fois indexé sur les dépenses de fonctionnement du dernier exercice et sur différents critères (nombre adhérents, licenciés de moins de 16 ans, école de sport, nombre d'entraîneurs...).

Il est extrêmement intéressant de pouvoir acter ces subventions sur des critères objectifs et j'adresse vraiment un grand merci à Bernard BARA, Président de l'OMS, Antoine BRACQ,

Président de la commission des finances, et à mon collègue Michel MATHON, Adjoint aux sports et à la vie associative, pour la qualité de leurs travaux.

Je suis à votre disposition pour répondre à toutes questions.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur TAILLEZ.

Monsieur DA SILVA.

M. DA SILVA –

Je souhaitais justement intervenir pour féliciter M. TAILLEZ et M. MATHON pour le travail qu'ils ont effectué avec les élus de l'OMS, Bernard BARA et Antoine BRACQ qui ont beaucoup travaillé sur les subventions. Vous avez accepté de travailler en collaboration ; j'en sais quelque chose en tant que secrétaire de l'OMS ; j'y ai aussi travaillé dans l'ombre. Tout le travail de terrain a été mené par Antoine BRACQ, bien sûr sous la houlette de M. BARA. Je peux affirmer que c'est un bon travail et vous avez accepté de travailler avec lui ; c'est très bien, merci.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il d'autres observations ?

Monsieur MATHON.

M. MATHON –

Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais apporter quelques précisions : sur 25 associations sportives, 19 répondent aux critères que nous avons travaillés avec l'OMS.

Par contre, cette année nous avons reçu deux demandes de subvention exceptionnelle. Une seule est reprise dans la délibération pour l'Harmonie du Blanc-Four qui fêtera son 125^{ème} anniversaire en 2004. Il faut savoir que cette association existe depuis 1879 et, malgré la loi de 1901, nous avons tenu compte de la date réelle du début de son existence, sachant que la déclaration officielle en a été faite en 1908. Nous avons donc octroyé officiellement la subvention exceptionnelle à l'Harmonie du Blanc-Four.

Une deuxième association, beaucoup moins importante et plus jeune, a démarré en 1979. Il s'agit de « Retrouvailles et départ » qui ne figure pas dans la délibération. Pourquoi ?

Cette association a été déclarée officiellement en 1983 et nous n'avons eu connaissance de la naissance réelle de son activité en 1979 que très récemment.

Je demande à M. TAILLEZ et à M. SCHOCKAERT de voir si l'on ne pouvait pas faire quelque chose pour cette jeune association, qui a débuté en 1979 et fêtera ses 25 ans d'existence cette année.

M. LE MAIRE –

Toutes les demandes peuvent être examinées par la suite, en fonction d'un certain nombre de contraintes ou de critères qui pourraient nous échapper. Vous avez bien fait de mettre en valeur, ce soir, l'Harmonie du Blanc-Four qui fêtera son 125^{ème} anniversaire ; c'est très important non seulement pour les membres de l'association mais également pour le quartier.

Ce n'est qu'un petit coup de publicité que je fais à un ensemble d'associations, toutes très actives. Il faut tout de même souligner le niveau d'engagement financier de la Commune vis-à-vis de ces associations, ce qui prouve non seulement leur vitalité mais également notre souhait de relayer au maximum ces cellules de citoyenneté que sont les associations.

Sans autre demande d'intervention ou question et avant de porter la délibération aux voix, je demande aux membres de ces associations de bien vouloir quitter la salle.

.../...

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

Je ferai une petite observation qui est assez amusante. La somme que l'on a dépensée pour la Bourloire est de près de 3 MF, et la subvention à cette association de bourle s'élève à 340 €.

M. LE MAIRE –

Vous faites une fixation sur la Bourle, Monsieur PETILLON.

Vous faites bien de rebondir sur le sujet, si je puis me permettre, avec beaucoup de tonus et d'humour. Si nous avons « mis le paquet », c'est bien pour que cette bourle puisse fonctionner et que les jeunes générations puissent y trouver leur compte. J'investis sur l'avenir et non pas sur le présent.

A travers l'Interreg que nous sollicitons, il faudra travailler à un projet de reconquête de ce jeu traditionnel et sympathique.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

Retour des élus

1.05 - LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE - RAPPORT D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES RELATIVES A LA PRISE DE COMPETENCE « ESPACE NATUREL METROPOLITAIN » - AVIS

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis rendu par la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges le 19 décembre 2003,

** * **

LMCU a pris la compétence « Espace Naturel Métropolitain » (E.N.M.) le 1^{er} octobre 2002. La Commission d'Evaluation des Transferts de Charges s'est réunie le 19 décembre 2003 et a adopté un rapport d'évaluation des charges transférées sur ce dossier (fourni en annexe). Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, les communes doivent se prononcer sur ce rapport et c'est son adoption à la majorité qualifiée par les communes qui permettra sa validation.

Ce dossier concerne 40 communes de la métropole. La Commission considère que les cotisations versées par les communes au nouveau Syndicat Mixte ENM permettent de couvrir les charges de fonctionnement transférées au 1^{er} octobre 2002 par les 40 communes puisqu'elles ont été établies dans un souci de neutralité budgétaire, et propose :

- La reprise des excédents de clôture par LMCU et leur affectation pour régler les factures parvenues après dissolution des syndicats, pour réduire la charge de dette transférée et pour le financement de dépenses déjà engagées sur les territoires concernés.*
- La retenue des charges de dette transférées à LMCU sur les attributions de compensation des communes après lissage et plafonnement de la charge à hauteur de celle assumée en 2001 par la commune.*
- Le partage du déficit du Syndicat Mixte des Près du Hem selon la clé mise en place par ce syndicat entre ces deux adhérents (commune d'Armentières et LMCU).*

** * **

La commission municipale « Le Roncquois dans sa Ville » a examiné cette question lors de sa séance du 10 février 2004.

M. LE MAIRE –

Monsieur TAILLEZ, vous avez toujours la parole.

M. TAILLEZ –

Les deux délibérations suivantes concernent l'évaluation de charges transférées à LMCU dans le cadre de la reprise de deux compétences

En premier lieu, l'espace naturel métropolitain

40 communes de la métropole étaient impliquées dans des syndicats mixtes à vocation Espace naturel métropolitain. Depuis le 1^{er} octobre 2002, cette compétence a été reprise par LMCU ; il y a eu création d'un syndicat unique Espace naturel métropolitain et l'ensemble des syndicats a apporté ses ressources dans ce nouveau syndicat. Les anciens syndicats ont été dissous avec reprise d'un certain nombre d'éléments par LMCU.

Aujourd'hui, par cette délibération, nous émettons un avis, qui peut être favorable à notre sens, sur les modalités de la reprise de la compétence Espace naturel métropolitain par LMCU.

Sachez que la ville de Roncq n'est pas directement impactée par la reprise de cette compétence par LMCU.

M. LE MAIRE -

S'il n'y pas d'observations, nous passons au vote sachant que nous avons deux possibilités : on adopte ou on rejette. Qui est pour l'adoption ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.06 - LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE - RAPPORT D'AJUSTEMENT DANS L'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES RELATIVES A LA PRISE DE COMPETENCE « ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE » - AVIS

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'avis rendu par la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges le 19 décembre 2003,

* * *

LMCU a pris la compétence « Actions de Développement Economique » (A.D.E.) le 1^{er} janvier 2002. La Commission d'Evaluation des Transferts de Charges s'est réunie le 20 décembre 2002 et a adopté un rapport d'évaluation des charges transférées sur ce dossier. Ce rapport a été soumis à l'approbation des communes en 2003 et adopté à la majorité qualifiée.

A la demande de certaines communes, la Commission a tenu à approfondir ce dossier et présente un rapport d'ajustements (joint en annexe) à cette évaluation. Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, les communes doivent se prononcer sur ce rapport et c'est son adoption à la majorité qualifiée par les communes qui permettra sa validation.

Quatorze communes sont concernées par ces ajustements.

Les ajustements proposés présentent les conséquences suivantes pour les communes :

- *Réduction des charges de chacune des communes par rapport à la précédente évaluation (globalement leur charge est réduite de 1,15 M€ par an)*
- *Limitation dans le temps des charges retenues*

* * *

La commission municipale « Le Roncquois dans sa Ville » a examiné cette question lors de sa séance du 10 février 2004.

M. TAILLEZ –

Sans faire trop d'historique parce que nous en avons déjà fait beaucoup ce soir, je voudrais simplement rappeler qu'une première évaluation a été réalisée en 2002 sur la reprise de cette compétence économique.

Une première proposition nous a été faite, elle a fait l'objet d'un débat relativement nourri, qui nous a permis de retourner vers LMCU en précisant trois points qui nous gênaient finalement dans ce projet :

1. La pérennisation du transfert de la partie fixe des charges de l'UAT ;
2. Dans les charges de l'UAT, il y avait également l'intégration des charges de personnel ;
3. Le principe de répartition solidaire qui avait prévalu au moment de la création de l'UAT est repris de façon intégrale par LMCU.

En finale, nous avons eu gain de cause sur deux points : la partie fixe est limitée à 7 ans et les charges de personnel ont été exclues du calcul du montant des charges, ce qui réduit de façon extrêmement significative la charge de Roncq puisque d'une enveloppe globale de 4,390 M€ , nous passons à 1,548 M€ jusqu'en 2007. C'est un effort extrêmement significatif et nous vous proposons d'émettre un avis favorable sur ce point.

M. LE MAIRE –

Puisqu'il n'y a pas de demande d'intervention, émettez-vous un avis favorable ?

UNANIMITE, je vous remercie.

2.01 - SYNDICAT METROPOLITAIN DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ENERGIE (SIMERE) - ENFOUISSEMENT DE RESEAUX EDF - DEMANDE DE PARTICIPATION DU CONCESSIONNAIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 14 février 2003, a été introduite auprès du Syndicat Métropolitain des Réseaux de Transport et Distribution d'Energies (S.I.M.E.R.E) une demande de participation du concessionnaire à hauteur de 40 % du montant HT des travaux d'enfouissement des réseaux de la rue des Arts et de la ruelle de l'Eglise, pour un montant chiffré à 50 771,00€ HT. Cette demande a été retenue par le Comité Syndical lors de sa réunion du 28 mars 2003. Aucun démarrage de travaux n'est toutefois intervenu depuis.

Prenant appui sur le projet de réaménagement du Centre-Bourg, le projet initial a été complété par l'enfouissement des réseaux des parties de la rue du Docteur Galissot (entre les numéros 8 au 18) et de la rue de la Latte (de la rue des Arts au numéro 6), pour un nouveau coût estimatif porté à 82 885,07€ HT.

En conséquence, nous vous demandons d'autoriser M. le Maire à solliciter, pour cette opération auprès du S.I.M.E.R.E., la participation du concessionnaire EDF à hauteur de 40 % des 82 885,07€ HT estimés pour les travaux, en lieu et place de celle accordée le 28 mars 2003.

Le dossier à transmettre au S.I.M.E.R.E. devra donc être constitué des pièces ci-après :

- *la présente délibération,*
- *le plan de financement et l'engagement de la ville à réaliser les travaux,*
- *les devis et pièces techniques.*

La commission municipale « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 10 février 2004.

M. LE MAIRE –

Pour clôturer cette séance, je vais passer la parole à Monsieur FLAHOU pour nous présenter les quatre dernières délibérations.

M. FLAHOU -

Par délibération du 14 février 2003, nous avons introduit auprès du SIMERE une demande de participation pour les travaux d'enfouissement de la rue des Arts et de la ruelle de l'Eglise pour un montant de 50.771 €.

La délibération de ce soir a donc pour objet de compléter pour étendre, selon le plan annexé, la longueur d'enfouissement des réseaux pour un montant de 82.885,07 €.

Pour répondre à la question posée par M. COSYN en commission, je signale que, pour finir la rue Galissot et la rue du Billemont, le réseau est déjà en crampé façade; il n'y a donc pas lieu de l'enfourir.

M. LE MAIRE -

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

2.02 - ACTION D'INSERTION - PARTENARIAT AVEC CANAL - ANNEE 2004

Depuis quelques années, un partenariat a été conclu avec l'Association CANAL, dont le siège social se situe à Tourcoing, d'abord en intercommunalité par la ville d'Halluin, Neuville-en-Ferrain et Roncq (et son C.C.A.S.), puis avec la seule ville de Roncq depuis juillet 2003.

A vocation exclusivement sociale, ce partenariat prévoyait l'accueil des publics les plus en difficulté au travers de contrats CES ou CEC.

Nous vous proposons, pour l'année 2004, de prolonger l'action commune avec l'Association CANAL au travers d'un chantier d'entretien des espaces publics pour un volume de 3 100 heures de travail sur une base horaire de 6,58€ (soit un maximum de 20 398€).

Ce dispositif n'étant viable que sous réserve pour l'association CANAL, de conclure d'autres partenariats portant globalement le volume horaire d'activités au moins au double de celui confié par la Ville de Roncq (environ 6200 heures), l'accord contractuel correspondant sera donc soumis à une clause suspensive résultant de ce minimum global d'activité.

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser M. le Maire à conclure la convention correspondante avec l'Association CANAL pour l'année 2004.

La commission municipale « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 10 février 2004.

CHANTIER D'INSERTION CANAL

CONVENTION 2004

Entre

La Commune de Roncq, représentée par Monsieur Vincent LEDOUX, agissant en qualité de Maire ci-après dénommée « Ville » ;

et

l'Association **C.A.N.A.L.** (Coordination d'Activités Nouvelles et Animations Locales), 63, rue Saint Jacques 59200 TOURCOING, représentée par son Président, Monsieur Claude ROUSSEL ci-après dénommée « CANAL » ;

Il est convenu ce qui suit :

EXPOSE :

Dans le cadre d'objectifs d'insertion de publics en difficulté, la ville et CANAL ont souhaité dans un contexte de recentrage du partenariat au niveau communal- de prolonger temporairement le dispositif initial en intégrant au conventionnement à vocation sociale, une dimension économique.

La bonne marche du nouveau dispositif d'insertion qui intègre une rémunération horaire des heures d'activité est de ce fait intimement liée à des ressources humaines et financières adaptées.

Article 1 : Objet

CANAL met en place un chantier d'entretien de la Ville de Roncq (espaces verts, espaces publics...) qui emploie en priorité un public ronquois en grande difficulté.

Article 2 : Durée

La présente convention a une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2004

Elle prend fin avec le règlement final de toutes les opérations relatives au chantier d'insertion et après remise du bilan de l'action.

Article 3 : Obligations de CANAL**3.1 Missions d'entretien confiées – Public accueilli**

Les actions d'entretien portent sur :

- les espaces verts du Bois Leurent ou de la commune en général.

Le public accueilli dans ce dispositif est composé de personnes agréées par l'ANPE sous contrat Emploi Solidarité et Contrat Emploi Consolidé.

Le public ronquois sera embauché en fonction des candidatures proposées par le C.C.A.S ou les services de la ville de Roncq dans la limite des possibilités offertes par le chantier et après validation de l'ANPE.

3.2 – Organisation

CANAL

1. monte et présente le dossier de financement
2. met en œuvre les moyens nécessaires à la bonne réalisation du chantier, conformément aux instructions de ses partenaires.
Les moyens humains et l'organisation mis en place par CANAL, sont les suivants :
 - 1 encadrant technique,
 - exécutants sous contrats CES et CEC
 - les moyens techniques nécessaires à la bonne exécution des travaux d'entretiens de base d'espaces verts.
3. est titulaire d'une assurance relative aux risques encourus au titre de la présente convention.
4. équipe l'ensemble de son personnel, conformément à la réglementation du travail en vigueur.
5. mobilise pour la formation et l'encadrement, les aides de l'Etat .

Article 4 : Recrutement des publics en insertion

Les personnes accueillies sont recrutées en liaison avec l'ANPE, avec le concours des parties au contrat.

Article 5 : Parcours d'insertion

CANAL met tout en oeuvre –en liaison étroite avec l'ANPE- pour proposer aux bénéficiaires du dispositif, une suite à leur parcours d'insertion professionnelle au travers de contrats de mise à disposition ou d'entrée en formation qualifiante.

Article 6 : Comités de suivi :

6.1 Composition des comités :

- Comité Institutionnel :
Elus, Directeur Général des Services et l'Association C.A.N.A.L
Ce comité se réunit à la demande des services concernés
- Comité Opérationnel :
Un technicien porteur du projet pour la commune.
Un représentant de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle,
Un représentant de la Commission Locale d'Insertion,
Un représentant de l'Agence Nationale pour l'Emploi,
Les représentants ou les référents des personnes employées,
La personne chargée du suivi social de l'association CANAL

6.2 Rôle des comités

Le comité opérationnel a une action sur deux axes :

- le pilotage technique (travaux liés à l'environnement) et
- le pilotage pédagogique (insertion et suivi de parcours).
-

Le comité Opérationnel établit, au fur et à mesure, des diagnostics de terrain et a la charge de les monter au Comité Institutionnel qui décide des orientations et définit les priorités.

6.3 Périodicité des réunions des comités

- Comité Institutionnel :
Ce comité se réunit à la demande des services concernés
- Comité Opérationnel :

Tous les quatre mois et plus en fonction des besoins exprimés.
Les rencontres techniques et les rencontres pédagogiques pourront être dissociées.

Article 7 : Financement

7.1 Détermination de la participation

En contrepartie de ce qui précède, la Ville en complément des financements d'Etat et du Département (au travers de la Commission Locale d'Insertion) participe aux projets d'insertion en fonction des heures d'activité réalisées, sur une base horaire de **6.58 €** pour un maximum de **3100 H** soit un montant prévisionnel de **20 398 €**

7.2 Règlement de la participation

Les prestations sont réglées par mandat administratif, suivant facturation des heures réellement effectuées.

Article 8 : Obligations de moyens et résiliation anticipée du partenariat

CANAL est tenu à une obligation de moyens pour la mise en place de ce chantier d'insertion. Le dispositif sus-énoncé n'étant viable que si CANAL noue d'autres partenariats de manière à couvrir un volume d'activité au moins égal. Il lui appartient de mettre en œuvre les moyens humains et financiers appropriés pour atteindre dans le cadre de ces projets d'insertion l'équilibre budgétaire qui doit assurer le bon fonctionnement du chantier.

Dans le cas où les moyens mis en œuvre par CANAL n'autoriseraient pas la poursuite du chantier, CANAL pourra résilier de plein droit le présent partenariat sans autre formalité que l'envoi d'une LR avec AR notifiant la résiliation.

Fait à Roncq en 2 exemplaires, le

Pour la Commune

Pour CANAL

Le Maire
Vincent LEDOUX

Le Président
Claude ROUSSEL

M. FLAHOU -

En commission du 25 novembre 2003, nous avons évoqué le plan de propreté de la ville et, à l'époque, nous étions tous unanimes.

Comme l'a rappelé M. TAILLEZ, depuis le 1^{er} janvier dernier, la société ESTERRA a en charge la propreté complète de la ville. Nous étions unanimes, je le répète, par rapport au volet insertion par CANAL.

Au cours de la réunion préparatoire de ce conseil municipal, nous avons évoqué plusieurs points. Je précise également que CANAL interviendra sur la ville pour des actions spécifiques qui sont, par exemple, de remettre en état le chantier dit Sentier Dessauvages, le long du cimetière du Blanc-Four.

Les débats ont porté aussi sur le problème de la formation. Qu'en est-il de la formation ?

Il est dit : *dans le cadre du contrat emploi solidarité, un temps de formation est obligatoire. Une formation sécurité est mise en place (chose primordiale), les salariés sont amenés à se servir de matériels de professionnels utilisés en espaces verts.*

Les intéressés auront donc d'abord une formation sécuritaire, le but étant naturellement de connaître l'utilisation des machines.

Un autre volet est intitulé : *notre formation technique.*

Celle-ci est dispensée tout au long du parcours. Le coordinateur technique et les encadrants sensibilisant les salariés sur les connaissances spécifiques aux espaces verts.

Un troisième volet porte sur une formation secouriste, que tous les CES doivent suivre.

Un quatrième axe de formation a pour objet de *s'adapter vite et bien en entreprise. Cette formation aura pour principe de faire découvrir la réalité de l'entreprise.*

Enfin, un cinquième volet de formation par CANAL auprès des CES portera sur le multimédia et la formation.

L'association CANAL a bien confirmé qu'un encadrant sera présent en permanence sur les chantiers auprès des CES, comme vous l'aviez demandé.

J'ai essayé de répondre aux questions formulées lors de la réunion de la commission. En avez-vous d'autres ?

M. LE MAIRE –

Je voudrais poser une question pour la connaissance du public, c'est le champ de l'opération Propreté de la ville sur la complémentarité entre la société ESTERRA et l'association CANAL

M. FLAHOU -

Nous aurons plus recours, entre guillemets, à CANAL justement pour des actions spécifiques comme rendre vie à des sentiers en friches, des opérations du même type que celle qui a été menée l'année dernière sur le sentier du Tramway au bois Leurent. Il s'agira d'actions bien spécifiques, beaucoup plus tournées vers les espaces verts. Par contre, il y avait en effet une légère carence par rapport à la propreté ; c'est pourquoi nous faisons intervenir désormais des professionnels reconnus pour leur savoir-faire –société ESTERRA- Les actions sont donc complémentaires.

Il est vrai que j'avais parlé d'un volume de 2.400 h ; j'étais parti sur un taux horaire de 8,50 € qui s'est amélioré depuis. Nous disposerons de 3.100 h par l'opération CANAL.

M. LE MAIRE –

Souhaitez-vous des éclaircissements, Monsieur DA SILVA ?

M. DA SILVA –

J'interviens à propos de l'encadrant. Autant je suis favorable à l'insertion par l'emploi ; il n'y a que cela qui compte. Vouloir faire de l'insertion en se réunissant dans une salle ne servirait à

rien ; par l'emploi, c'est très important. En plus, cela peut permettre à certains de mettre le pied à l'étrier.

Il s'agit d'une population en difficulté, qui n'est pas toujours sensibilisée au travail ; certains n'ont jamais connu une situation de travail, ni chez eux, ni par eux-mêmes. Néanmoins, je crois qu'il faut sensibiliser CANAL pour que les encadrants soient vraiment efficaces, qu'ils soient sur le terrain constamment pour éviter de voir des jeunes, et parfois des moins jeunes, au bord des trottoirs à rire, à jouer ou occupés à je ne sais quoi au lieu d'être à leur tâche.

Il est très important que ces personnes sachent, même si on ne recherche pas une efficacité totale comme dans une entreprise privée, qu'ils sont là pour assurer un travail dans le but de devenir efficaces.

Si une entreprise propose un poste similaire, qu'ils aient la motivation nécessaire pour s'insérer dans l'emploi même et non pas de continuer à faire des formations ; aujourd'hui, il y a trop de programmes pour l'insertion alors qu'il faut ramener les gens vers le travail et ne pas suivre des formations « bidons » qui ne servent à rien.

Si vous pouviez sensibiliser CANAL sur ce point, j'en suis plus que demandeur.

M. FLAHOU -

Si vous faites confiance par cette délibération, c'est de proposer justement à M. LEMAN, de l'association CANAL, de venir en commission exposer un peu plus longtemps que je ne peux le faire, toutes les actions initiées. Je pense qu'une telle présentation peut intéresser tout le monde. Si vous en êtes d'accord, je prendrai contact pour définir une date.

M. LE MAIRE –

Monsieur COSYN.

M. COSYN -

Du bout des lèvres, nous voterons cette délibération. Au départ, nous pensions nous abstenir parce que tout le monde veut faire de l'insertion, de l'économique... c'est un débat qui est un peu plus large, qui rejoint peut-être de façon très lointaine Novoplastic et d'autres dossiers. Chaque fois que les politiques ou les administratifs veulent faire de l'insertion, de l'économique et autres, ils nous mettent des bâtons dans les roues et cela coûte cher à tout le monde.

Je dis qu'il faut faire de l'insertion ; toutes ces personnes sont victimes de la désindustrialisation... 2500 emplois ont disparu depuis 6 mois et ce n'est pas encore fini. Il y

a d'autres raisons qui, malheureusement, ne sont pas maîtrisées par les chefs d'entreprise parce qu'elles ont un caractère international, ou sont liées à une fiscalité trop lourde dans notre pays. Ces gens n'ont plus de travail.

Et chacun de vouloir les réinsérer. Généralement, ce sont des salariés du textile, qui sont rentrés dans leur entreprise à 14 ans, qui y ont passé toute leur vie et, un jour, le drame arrive : ils se retrouvent à la rue sans rien, sans aucune qualification qui leur permettrait d'accéder à de nouvelles activités économiques qui se développent.

Des associations se créent ici et là... on va faire de l'insertion...

Je me demande dans quelle mesure ce suivi sera bien fait. Je ne peux pas m'empêcher de croire qu'à un moment donné, le but principal de ces associations, c'est d'abord de faire vivre ceux qui les ont créées. Peut-être est-ce un procès de mauvaise intention mais je me méfie terriblement de ce type de structure.

Oui, il faut faire de l'insertion mais il faut, au minimum, porter une grande vigilance à ce qui se passe. Il s'agit tout de même des deniers publics et, surtout, ces actions concernent des populations qui sont en souffrance.

On leur fait faire des travaux, disant que s'ils ne sont pas aussi efficaces que dans une entreprise... j'estime que c'est pire encore, car on les considère alors comme des sous-personnes, comme des sous-hommes.

Premier point important, avoir le respect de ces personnes qui ont travaillé toute une vie dans des entreprises industrielles, souvent pour de petits salaires compte tenu de leur faible niveau de qualification. Du jour au lendemain, ils se retrouvent sans rien. Réaction : on va les insérer...

Je dis oui du bout des lèvres mais j'ai bien noté qu'il y aurait un encadrement réel, et j'espère que ces formations ne seront pas des formations « bidons », ne fût-ce que par respect d'abord de ces personnes mais aussi parce que, à un moment donné, il faut prendre ses responsabilités et dire tout haut ce qui ne va pas.

Voilà ce que je voulais dire mais nous voterons cette délibération.

M. LE MAIRE -

Si nous travaillons en partenariat avec CANAL, c'est bien parce que nous sommes certains de l'efficacité de terrain. Si des images, comme celles qu'évoquait tout à l'heure M. DA

SILVA, peuvent se produire, elles sont toutefois rares si l'encadrement est de qualité et maîtrise bien les troupes.

Je pense que nous avons déjà dépassé le stade des personnes issues de la désindustrialisation textile ; comme le soulignait très justement M. DA SILVA, nous travaillons avec des populations qui n'ont jamais connu le travail. Nous ne sommes donc pas tout du tout sur un principe de relais entre 30 années d'expérience dans le textile et un pis-aller, nous sommes carrément sur une mise à l'étrier, sur une première démarche dans le monde du travail. On n'est pas forcément sur de la souffrance, mais plutôt sur un type de déshérence totale de gens qui n'ont jamais travaillé et pour qui il n'y a aucune perspective, parce qu'il n'y a peut-être pas forcément d'envie, parce que l'environnement a fait qu'à un moment donné on ne s'est pas retrouvé soutenu... Nous sommes vraiment sur ce type de population, très clairement ciblée, très clairement identifiée.

L'objectif n'est pas forcément un objectif d'entreprise privée d'une efficacité immédiate, mais c'est déjà un objectif de sociabilité : comment remettre le pied à l'étrier pour ces personnes qui n'ont jamais travaillé ?

Par ailleurs, on pourrait dire que c'est le rôle de l'Etat, c'est le rôle de...

Je pense que ce n'est pas le rôle de la commune, en premier lieu. La commune, c'est un service public qui doit répondre aux besoins exprimés par la population, selon un certain nombre de critères politiques qu'elle a établis.

Elle a aussi un devoir de solidarité. Vous l'avez dit, nous sommes dans un contexte économique de déliquescence totale ; il faut répondre à tout cela. Personnellement, je n'ai pas de solution miracle. Je sais que la petite cellule emploi fonctionne bien ; depuis fin décembre, ce sont 18 personnes qui ont pu retrouver quelque chose grâce à l'aide des gens qui sont à l'écoute et qui mettent les uns en relation avec les autres. C'est un simple constat ; cela répond à un besoin.

Au cours de mes permanences, je l'entends ; la situation est de plus en plus difficile au niveau de l'emploi, tout le monde veut rentrer à la mairie. Là aussi, il faut dialoguer et expliquer qu'un travail de mairie, ce n'est pas se caser en ayant une garantie de l'emploi et n'avoir pas grand-chose à faire. Loin de là. Pour accéder à un emploi en mairie, il faut passer des concours et les postes répondent à des missions de service public.

Il faut faire un peu de pédagogie et le rappeler. Souvent, les gens sont quelque peu étonnés.

Je suis vraiment très inquiet. Durant la période qui nous sépare du dernier conseil municipal, j'ai vu monter cette souffrance qu'exprime la population.

Donc pas de solution miracle mais je sais que les acteurs de CANAL veulent répondre par une certaine efficacité sur l'environnement. Je pense que c'est garant d'une bonne efficacité. A nous d'être vigilants et nous le faisons déjà ; c'est un partenariat qui s'inscrit dans l'année, sur la base d'objectifs qui doivent être atteints, en fonction du volume d'heures que nous avons défini. Si vraiment l'objectif n'était pas atteint, nous redéfinirions alors ce partenariat mais aujourd'hui, franchement, ce n'est pas le cas.

Sachez que la prudence est aussi du côté de CANAL. Comme l'indique la délibération, il faut que ce volant d'heures de Roncq soit complété par d'autres communes.

Monsieur COSYN, vous l'avez dit tout à l'heure. L'inquiétude que nous avons sur les finances publiques, fait que certaines communes remettent en cause leur solidarité par rapport à l'insertion.

J'ai envie de dire que Roncq, aujourd'hui, en concluant ce partenariat avec CANAL, en faisant sien le PLIE intercommunal, s'inscrit vraiment dans son devoir de solidarité. Nous avons un budget cohérent, maîtrisé mais il faut aussi laisser une part pour ceux qui sont en totale déshérence par rapport au monde du travail.

J'ai vraiment envie de tenter ce pari et je vous remercie si vraiment l'unanimité du conseil pouvait s'exprimer sur ce dossier.

Madame DUPONT.

Mme DUPONT –

Merci, Monsieur le Maire.

Suite aux propos de M. COSYN, je suis complètement d'accord pour dire aujourd'hui : attention à ne pas créer des structures en plus.

Mais CANAL, ce n'est pas un prestataire de plus. C'est une association qui existe depuis longtemps pour assurer une formation qualifiante obligatoire dans le cadre d'un CES. Ce sont donc des mesures très particulières. Nous sommes bien sur la formation qualifiante.

Par rapport à ce que disait M. le Maire, nous élus, nous nous devons de rentrer dans un système de solidarité vis-à-vis de l'insertion, vis-à-vis des gens très éloignés de l'emploi.

Depuis septembre dernier, 89 personnes ont été reçues au service Emploi et ont fait l'objet d'un suivi. Heureusement, nous avons réussi à obtenir 18 formes de contrat, du CDI au CDD. Ce serait formidable si cela aboutissait toujours à un CDI, mais ce n'est pas forcément le cas.

Tout cela pour dire qu'il y a effectivement une population très éloignée de l'emploi, qui a besoin de cette insertion. C'est une population qui parfois a connu l'emploi mais qui pour beaucoup, ne l'a jamais connu ; elle ne sait pas ce qu'est d'aller travailler le matin, de se lever, de voir parfois ses parents partir travailler... je ne vous apprend rien, je pense qu'en tant que responsables d'entreprise, vous devez connaître ce type de situation par rapport à certains contrats que vous pouvez rencontrer.

M. LE MAIRE –

Merci pour ces échanges.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

2.03 - FOURRIERE ANIMALE - CONVENTION AVEC LA LIGUE PROTECTRICE DES ANIMAUX DU NORD DE LA FRANCE

M. le Maire informe l'assemblée que la convention liant la Ville de Roncq à la Ligue Protectrice des Animaux (L.P.A.) du Nord de la France par laquelle cette dernière prenait en charge nos obligations de fourrière animale depuis le 1^{er} janvier 1992, est arrivée à échéance le 31 décembre 2003.

Une nouvelle convention, ci-annexée, vous est proposée, assurant en service permanent, 24h/24h, les prestations de recueil, transport, hébergement et le cas échéant sacrifice, pour une durée de 2 ans maximum et considérant la participation forfaitaire annuelle actualisable de 0,526 € H.T. par habitant (T.V.A. en sus) étant précisé que le nombre d'habitants pris en compte pour le calcul correspond au chiffre de la population totale du dernier recensement connu. A cette proposition financière s'adjoint une disposition particulière d'animaux mordeurs ou griffeurs.

Le budget annuel représentant la participation ronquoise 2004 est estimé à 6 700 € HT.

M. le Maire propose à l'assemblée :

- *de décider de confier à la L.P.A. du Nord de la France nos obligations de fourrière animale, pour une durée limitée à 2 ans, à effet au 1^{er} janvier 2004,*
- *de l'autoriser à signer la convention correspondante.*

La commission municipale « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 10 février 2004.

M. FLAHOU –

Avant d'examiner cette délibération, qu'il me soit permis de vous remercier sincèrement pour l'action d'insertion et les paroles que vous avez dites, en particulier M. COSYN et M. le Maire. Dès que l'on parle de textile et de désindustrialisation, j'ai mon petit cœur de gros nounours qui part en première ligne. Je vous remercie par rapport à toutes ces personnes ; ces paroles me touchent beaucoup, merci.

Nous avons une convention avec la Ligue protectrice des animaux qui arrivait à échéance le 31 décembre 2003. Par cette délibération, nous proposons une nouvelle convention pour une durée de 2 ans, qui prévoit un service permanent, 24 h sur 24, des prestations de recueil, hébergement et sacrifice, le cas échéant.

Le coût est de 0,526 € HT par habitant.

Comme je l'ai mentionné en commission, je vais rappeler le contenu de l'article 1 du décret 2002.1381 qui stipule : *le maire prend toutes dispositions de nature à permettre une prise en charge rapide de tout animal errant ou en état de divagation, qui serait accidenté, ainsi que tout animal qui serait trouvé errant ou en état de divagation en dehors des heures et des jours ouvrés de la fourrière, ou de la structure qu'il a désignée comme lieu de dépôt. Il peut, le cas échéant, passer une convention avec des cabinets vétérinaires pour assurer la prise en charge des animaux, ainsi que de rechercher et contacter le propriétaire, lorsque l'animal est identifié.*

Cette convention couvre en totalité ce décret.

M. LE MAIRE –

Quelques observations, Monsieur FLAHOU.

Le terme « fourrière animale » m'écorche les oreilles ; c'est ma fibre de protecteur de l'environnement et j'aime les chiens et les chats. Je trouve scandaleux que l'on puisse encore, aujourd'hui, employer ce terme de fourrière animale.

Je ne peux que profiter de cette tribune pour lancer un appel à ceux qui s'engagent dans l'accueil d'un animal parce que c'est un engagement long, en général pour plus d'une dizaine d'années, et on ne fait pas n'importe quoi. Il y a une semaine, je me rendais à Halluin et sur le rond-point, une brave dame était en peine, son 4x4 arrêté sur le côté, à essayer de calmer deux beaux labradors dont l'un avait été battu.

Comme je lui ai demandé si je pouvais l'aider, je lui ai parlé de la convention avec la LPA, aussitôt elle m'a dit : *il n'en est absolument pas question, à la LPA ce sont des tueurs... c'est*

le message qu'elle m'a passé et elle a tout mis en œuvre pour essayer de les adopter. Il y a des gens qui sont encore relativement serviables par rapport à la cause des animaux.

Je tiens à le dire ; aujourd'hui, nous sommes obligés de passer cette convention. Il n'y a pas d'autre solution. J'avais d'ailleurs demandé à M. FLAHOU d'essayer d'en trouver d'autres, il a tout essayé y compris par l'association des vétérinaires « Anim'Aide », y compris par des partenariats privés.

Ce n'est pas une délibération que je vais adopter avec beaucoup de joie. Nous ne concluons cette convention que pour deux ans, ce qui permettra de suivre l'évolution. Encore une fois, les responsables ne sont pas forcément du côté de la LPA ; la responsabilité en revient aux gens qui sont complètement incohérents, totalement barbares et qui estiment que l'adoption d'un animal est un geste banal.

Je le redis une nouvelle fois : l'adoption d'un animal n'est pas un acte banal et mesurez bien, à chaque fois que vous aurez l'envie d'acheter un animal, que ce n'est pas un ours en peluche. Je préférerais effectivement retrouver des peluches sur la voie publique et passer une convention avec je ne sais quel fournisseur, ce serait beaucoup plus sympathique. Mais il s'agit d'animaux pensants, aimants, qui ont un cœur.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

2.04 - LUTTE CONTRE LES RATS MUSQUES - ADHESION AU GROUPEMENT DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES (G.D.O.N.) DE RADINGHEM-EN-WEPPES

La Commune de RONCQ a confié ces dernières années à l'Union des Syndicats d'Assainissement du Nord (U.S.A.N.) - Etablissement public ayant son siège à Radinghem-en-Weppes, l'organisation de la lutte contre les rats musqués. Celle-ci se concrétisait par une campagne d'empoisonnement durant les mois de février/mars de chaque année.

Il n'y a toutefois pas eu d'opération chimique en 2003 en raison de l'arrêté ministériel du 25 avril 2002 interdisant l'utilisation des appâts empoisonnés comme moyen de lutte contre les rats musqués.

En revanche un arrêté interministériel en date du 8 juillet 2003 relatif à la lutte contre les ragondins et les rats musqués..., autorise à nouveau la lutte chimique dans des conditions très strictes et exclusivement dans des secteurs couverts par un Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles (G.D.O.N.).

En conséquence, la mise en œuvre de la lutte chimique sur le territoire de notre commune passe par une adhésion à un groupement susvisé. Dès l'instant où un tel groupement vient de se créer sous l'égide de l'U.S.A.N., ce dernier recevant délégation du groupement pour mener à bien cette lutte contre les rats musqués, il apparaît souhaitable d'y adhérer.

Tel est l'objet de la présente délibération qui vise à vous proposer d'adhérer au Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles (et à ses statuts) de Radinghem-en-Weppes, celui-ci étant régi par le titre I^{er} du livre IV du Code du Travail et par le titre V du livre II du Code Rural.

*Conformément aux statuts (jointes en annexe) de ce groupement, approuvés par l'Assemblée Générale constitutive du 17 décembre 2003, chaque commune membre a droit à un représentant au sein de l'Assemblée Générale. Le représentant peut être un élu du conseil municipal ou un agriculteur. Eu égard aux enjeux de cette question et à la nécessité de bien connaître cette problématique, il vous est proposé de confier cette représentation municipale à un professionnel du secteur agricole, pris en la personne de **Monsieur Hubert HENNION** -exploitant installé carrière Mme Deflandre.*

Outre cette adhésion et cette désignation, nous vous proposons également :

- *de régler chaque année au G.D.O.N. de Radinghem-en-Weppes, la cotisation annuelle fixée à 10 € pour 2004 ;*
- *de verser à l'U.S.A.N. une participation communale estimée pour 2004 à 0.50 € l'hectare relative à l'opération chimique proprement dite.*

La commission municipale « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 10 février 2004.

M. LE MAIRE -

Le problème est le même que pour les pigeons, à un moment, il faut savoir gérer les populations d'animaux sur l'espace public. C'est le cas notamment des rats musqués. Nous avons été confrontés à d'énormes problèmes à cause d'un certain nombre de lois qui avaient été votées par les écologistes, il y a quelques années. Aujourd'hui, on revient sur un certain nombre de points que vous allez nous expliquer, Monsieur FLAHOU.

M. FLAHOU -

Ces dernières années, l'USAN –Union des syndicats d'assainissement du Nord–établissement public ayant son siège à Radinghem, organisait la lutte contre les rats musqués. Toutefois, aucune opération chimique n'a été menée en 2003 car, comme le rappelait M. le Maire, l'arrêté ministériel du 25 avril 2002 interdisait l'utilisation des appâts empoisonnés.

En date du 8 juillet 2003, on est revenu à la lutte contre les ragondins et les rats musqués ; la lutte chimique était à nouveau acceptée dans des conditions très strictes et exclusivement

sur des secteurs couverts par un groupement de défense contre les organismes nuisibles, appelés sommairement GDON.

Pour ce faire, un représentant de la ville de Roncq doit siéger au sein de cet organisme. En concertation avec M. ANTOINE, nous avons pensé qu'il serait très intéressant que ce soit un agriculteur et c'est M. Hubert HENNION, exploitant installé carrière Deflandre, qui a accepté cette mission.

En outre, nous devons verser une cotisation annuelle de 10 € pour 2004 auxquels il faut ajouter 0,50 € par hectare relatif à l'opération chimique proprement dite. Celle-ci se déroule essentiellement de fin février au mois de mars. Nous devons récupérer les appâts le 26 février et la campagne de dératisation pourra commencer.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur FLAHOU, pour ces explications.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

Avant de nous quitter, Mme VANDEWIELE va nous faire part des marchés formalisés et notifiés en 2003.

Vous avez la parole, Madame VANDEWIELE.

Mme VANDEWIELE -

Merci, Monsieur le Maire.

Quand on parle des marchés formalisés et notifiés, il s'agit en fait des marchés attribués par la commission d'appels d'offres.

Je tiens à signaler que cette lecture peut paraître assez rébarbative ; nous tenons d'ores et déjà à informer le conseil municipal des marchés 2003, sachant que l'information doit être donnée concernant l'année J-1. Pour l'instant, nous le faisons alors que l'arrêté n'est pas encore sorti mais il ne saurait tarder. Par souci de transparence, nous vous avons soumis cet état ce soir, merci.

M. LE MAIRE –

Avant de nous quitter, je voudrais que nous adressions à l'ensemble des services financiers, M. TAILLEZ et M. SCHOCKAERT notamment, nos félicitations pour la bonne réalisation du budget et je vous demande de les applaudir.

(applaudissements).

Bonne soirée à tous. Je salue le public, la presse. Merci aux élus.

-oOo-

Pour extrait conforme

Le Maire

Vincent LEDOUX